



200^e anniversaire

Rapport annuel 2010



Neuchâtel
Etablissement cantonal
d'assurance et de prévention

Place de la Gare 4 - cp
2002 Neuchâtel
032 889 62 22
ecap@ne.ch
www.ecap-ne.ch

Une efficacité à l'épreuve du temps

Fondé en 1810, l'ECAP est le premier établissement d'assurance des bâtiments créé en Suisse romande. Dans son troisième siècle d'existence, en constante adaptation à son temps, il démontre l'efficacité de son principe de fonctionnement à travers les différents régimes politiques et l'évolution technique, économique et sociale considérable que nous avons connus. Quelques dates-repères:

1794 Un grand incendie détruit en grande partie La Chaux-de-Fonds.

1796 St-Martin connaît le même sort. Le roi de Prusse Frédéric-Guillaume II, alors souverain de la Principauté de Neuchâtel, prescrit à son Conseil d'Etat d'instaurer une mutuelle d'assurance incendie.

1810 Le maréchal Berthier, chef d'état-major de Napoléon, vainqueur temporaire des Prussiens, et alors prince de Neuchâtel, concrétise l'idée qui avait tardé à se réaliser mais que quelques cantons alémaniques ont expérimentée avec succès.

1814 Devenu canton suisse tout en redevenant principauté prussienne, Neuchâtel conserve sa «Chambre d'assurance».

1848 Cette bonne idée de l'Ancien Régime est adoptée sans états d'âme par la République neuchâteloise.

1849 La loi républicaine développe et généralise le système, rendant l'assurance incendie obligatoire pour tous les propriétaires.

1902 Première grande réévaluation de l'ensemble des immeubles.

1930 On étend la couverture aux dégâts causés par les forces de la nature.

1986 L'assurance publique des bâtiments se nomme désormais officiellement Etablissement cantonal d'assurance immobilière (ECAI). Le nom de Chambre d'assurance s'applique seulement à son conseil d'administration.

1987 L'Etablissement informatise sa gestion.

1992 Début d'une nouvelle réévaluation générale, et introduction du principe de l'assurance à la valeur à neuf, avec, dès 1993, indexation périodique des sommes d'assurance au coût de la construction.

1996 L'ECA neuchâtelois contribue avec les 18 autres du pays à la création de la CIREN (Communauté intercantonale de risques éléments naturels).



Le grand incendie de La Chaux-de-Fonds en 1794, un des événements fondateurs de la Chambre d'assurance en 1810.

Entre le Neuchâtel du début du 19^e siècle et celui d'aujourd'hui, que de changements!



2004 Une nouvelle loi régit l'Etablissement. Consacrant l'importance prise dans sa mission par la prévention des sinistres, elle modifie le nom en Etablissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP).

2010 Pour son 200^e anniversaire, l'ECAP crée un Fonds spécial pour la prévention des dommages.

Chaque année, nous présentons ici un des bâtiments marquant le cadre de vie neuchâtelois. Une manière de souligner l'importance que revêt, pour tous les citoyens du pays de Neuchâtel, notre patrimoine bâti. Sa valeur socio-culturelle est inestimable. Sa valeur matérielle est assurée par l'ECAP. Le bicentenaire de l'institution d'utilité publique garante de cette double valeur justifie que cet espace soit cette année consacré à cet anniversaire.



Grandes lignes 04-05

Commentaires

Domaine assurance 06-08
Domaine prévention 09-15
Gestion - administration 16-19

Tableaux

Statistiques assurance 20-31
Statistiques prévention 32-36
Comptes et résultats 37-49

Sinistres 2010 50-53

GRANDES LIGNES 2010

2010, année du bicentenaire de l'ECAP, fut tout à fait exceptionnelle. Elle fut l'occasion de remercier nos nombreux partenaires pour leur collaboration et en particulier les autorités communales et, avec elles, leurs commissions de police du feu et leurs corps de sapeurs-pompiers qui collaborent avec l'Etablissement depuis ses origines en fêtant cet événement dans les serres d'Evologia à Cernier. Elle fut ensuite l'occasion de se faire connaître du grand public, à l'exposition Modhac de La Chaux-de-Fonds, en mettant en scène la prévention et en permettant à tout un chacun de s'essayer à la manipulation de l'extincteur. Sans oublier nos assurés pour lesquels nous avons constitué un fonds spécial du 200^e doté de 2 millions de francs destiné à octroyer des subventions exceptionnelles en matière de prévention contre les éléments naturels et à améliorer la disponibilité en eau d'extinction. Enfin, les propriétaires ont vu leur prime encore réduite par un abaissement de la contribution pour la prévention et la lutte contre les dommages qui est

passée de 20 cts à 18 cts pour mille francs de valeur assurée, grâce à la bonne maîtrise des charges et à l'augmentation des valeurs assurées durant la décennie écoulée.

Cette année nous a apporté, par son résultat financier positif, un sujet de satisfaction supplémentaire. En effet les comptes bouclent avec un excédent de plus de 6.9 millions de francs. Ce bon résultat d'ensemble est dû à la conjonction de trois résultats positifs : le résultat technique de l'assurance qui est positif de plus 2.1 millions de francs, le résultat technique de la prévention et de la lutte contre les dommages positif de 1.16 million de francs et enfin le résultat financier, relativement modeste mais tout de même positif, d'environ 2.3 millions de francs.

Ce bilan positif est néanmoins assombri par les sinistres incendie qui n'avaient plus été aussi importants depuis 2003 et qui se montent à près de 10 mil-

lions de francs alors que la moyenne de ces dix dernières années est inférieure à 8.5 millions de francs! Il est vrai que le sinistre le plus important, d'un montant de plus de 1.3 million de francs, est le résultat d'un acte prémédité qui n'a laissé aucune chance aux sapeurs-pompiers pour éviter le sinistre total.

Le seul point positif en ce domaine est la réduction du nombre de sinistres incendie qui passe de 360 en 2009 à 267 en 2010. Puissent les années futures confirmer cette baisse!

Les valeurs d'assurance ont progressé de 1.9%, soit de 872 millions francs, par rapport à 2009. Cette progression repose pour une part de 400 millions de francs sur le montant assuré des nouvelles constructions et pour l'autre part de 472 millions de francs sur les réestimations périodiques permettant une indemnisation aux coûts réels du moment.

L'augmentation des valeurs assurées a nécessité une augmentation de la réserve générale d'un peu plus de 2 millions de francs pour maintenir la couverture des risques à 2.3 francs pour mille francs de valeurs assurées.

Enfin, la dernière source de satisfaction de cette année est de voir le taux moyen de prime diminuer pour s'établir à 0.622 francs pour mille francs de valeurs assurées et confirmer ainsi la capacité concurrentielle de l'ECAP vis-à-vis des assureurs privés agissant dans les cantons ne disposant pas d'établissement cantonal et vis-à-vis des établissements des cantons limitrophes.

En vous remerciant de l'intérêt que vous portez à notre Etablissement, nous vous souhaitons une bonne lecture de cette synthèse annuelle.

Laurent Memminger, directeur

GRANDES LIGNES 2010

Bâtiments assurés

46 992
46 689

Sinistres FEU

267
360

Dommages FEU, Fr.

10 159 980
9 298 004

Capitaux assurés¹⁾, Fr.

46 522 266 240
45 649 507 794

Sinistres
ELEMENTS NATURELS

388
1 541

Dommages
ELEMENTS NATURELS, Fr.

1 390 979
5 658 539

Primes nettes encaissées²⁾, Fr.

28 932 223
29 123 394

Fonds de réserve, Fr.

107 782 384
104 775 000

Dommages totaux, Fr.

11 550 959
14 956 543

Taux de prime moyen
(y.c. 0,18% pour la prévention et
la lutte contre les dommages)

0,622%
0,638%

Réserves par rapport au
capital assuré

2,316%
2,295%

Dommages par rapport au
capital assuré

0,248%
0,328%

En grand: chiffres du dernier exercice. En petit: chiffre comparatif de l'exercice précédent. La flèche indique la tendance.

¹⁾ A l'indice ECAP (indice régional des prix à la construction) 106.6

²⁾ Y compris contributions pour mesures de prévention

► **Bâtiments assurés**

**Patrimoine bâti cantonal:
fléchissement relatif de la croissance**

L'évolution du parc immobilier neuchâtelois telle qu'on peut l'esquisser au travers de la statistique de l'ECAP montre en 2010 un sensible fléchissement de croissance, par rapport aux deux années précédentes. Avec 458 bâtiments nouveaux contre 542 en 2009 (année record de la décennie), le taux de croissance est retombé au-dessous de 1%, se situant en moyenne cantonale à 0.98%. En réalité, compte tenu des démolitions et d'autres variations statistiques¹, l'accroissement net du parc est de 303 unités, soit 3 de plus que l'année précédente. L'effectif total atteint maintenant 46 992 bâtiments. Leur valeur assurée globale est de 46,52 milliards de francs, contre 45,64 milliards fin 2009, soit une augmentation de 1,9%, nettement supérieure à celle de l'effectif. C'est que les bâtiments nouveaux, avec une valeur d'assurance de 400,31 millions, représentant moins de la moitié de l'accroissement total de la valeur assurée, le reste étant à mettre au compte des réévaluations de bâtiments existants. Régionalement, l'évolution immobilière reste inégale. Le district de La Chaux-de-Fonds est celui qui enregistre le plus fort tassement, passant de 1,44 à 0,76% de croissance. Fléchissement moindre pour les districts de Neuchâtel et de Bourdry, qui pointent toutefois au-dessous de la moyenne cantonale. En revanche, les districts du Locle et du Val-de-Travers maintiennent un dynamisme supérieur à cette moyenne, ce dont ils

¹ Précisons que si nous parlons toujours, par commodité, de «bâtiments» à ce chapitre, la statistique de l'ECAP se fonde en réalité, et logiquement, sur la notion de «police d'assurance». Or celle-ci ne recouvre pas toujours exactement celle de «bâtiment», d'un point de vue pratique. Une police peut dans certains cas englober plusieurs bâtiments contigus (par exemple des constructions annexes), mais peut aussi, dans d'autre cas, ne couvrir qu'une partie d'un même bâtiment physique (par exemple deux propriétés mitoyennes). Lors de transformations, de réaffectations, de transferts immobiliers, etc. des regroupements ou dégroupements de polices peuvent intervenir. Il en résulte un écart, assez minime certes, mais existant, entre le nombre effectif de bâtiments physiques et le nombre d'objets immobiliers assurés...

n'étaient jusqu'ici guère coutumiers. Quant au Val-de-Ruz, il demeure le plus fortement bâtisseur, avec un taux d'accroissement du nombre de ses bâtiments de 1,34%, certes assez loin du 1,88% affiché l'année précédente.

Les variations dans la classification des bâtiments selon leur usage ne permettent pas forcément de tirer des enseignements pertinents, puisqu'elles peuvent refléter aussi bien des changements d'affectation que de collocation. On retrouve pourtant une tendance récurrente à la lente érosion du nombre des bâtiments agricoles (-45, soit -1%) et à la croissance des bâtiments multiusages, des bâtiments de bureaux et de service, des dépôts et entrepôts et des petits bâtiments divers et dépendances. Quant aux bâtiments commerciaux et industriels, ils affichent des évolutions diverses selon les branches d'activité. Relevons que les maisons d'habitation, avec ou sans partie industrielle ou commerciale, constituent bien évidemment toujours la catégorie dominante du parc immobilier neuchâtelois, et en représentent même la majorité absolue, en nombre (26 187, soit 55,72% du total) et plus encore en valeur assurée (29,63 milliards de francs, soit 63,69%).

(>Tableaux pp. 20-24)

Pas de nouvelle indexation des valeurs

L'indice ECAP des valeurs d'assurance, est resté à son niveau pour la période 2010-2011. Après deux hausses successives, de 100 à 105 points dès le 1.1.2006, puis de 105 à 106,5 points dès le 1.1.2009, qui ne compensaient encore que partiellement l'augmentation marquée des coûts de construction, une certaine stabilisation du marché s'est manifestée. Pour des raisons conjoncturelles, l'ECAP a donc renoncé à une nouvelle adaptation. Mais, il faut rappeler que seule l'indexation permet de garder aux valeurs d'assurance un niveau réaliste par rapport à l'évolution des coûts de (re)construction des immeubles, et de légitimer l'assurance à la valeur à neuf.



Sinistres

Incendies: un nombre historiquement réduit... mais un coût bien lourd!

Une diminution d'un quart du nombre des incendies, c'est très réjouissant. Les 267 sinistres feu enregistrés en 2010 (contre 360 en 2009) constituent même un minimum historique, jamais égalé ces dernières décennies! Hélas, la satisfaction est bien atténuée par leur coût, humain et financier. Une nouvelle fois, en effet, ils ont provoqué des dommages particulièrement lourds. Le plus grave de ces incendies, qui a complètement détruit une ferme à Brot-Plamboz, a aussi vu la mort du propriétaire des lieux, auteur du sinistre... C'est une nouvelle occasion de souligner combien la prévention incendie, qui a pour but premier de préserver des vies ainsi qu'un patrimoine précieux, est aussi essentiellement dépendante du comportement humain. Rares sont les incendies attribuables à la fatalité. La grande majorité d'entre eux, et la plupart des plus ravageurs, sont dus à un comportement inadéquat. Imprudence, insouciance, négligence, mais aussi malveillance. Pas moins de 24 sinistres, soit près de 10% du total, ou encore deux par mois en moyenne, ont été, de manière avérée, provoqués intentionnellement. Et ils ont compté pour plus d'un tiers dans le total des dommages: 35,37% exactement. Cette redoutable manière de «régler» des problèmes personnels nous inquiète depuis longtemps, et 2010 n'aura certes pas diminué cette préoccupation. En regard, la portée des actions juridiques que nous engageons à chaque fois que la malveillance, mais aussi l'imprudence ou la négligence grave, sont manifestement cause du sinistre, apparaît anecdotique. En 2010, 14 dossiers de ce type, dont 10 ont abouti, nous ont permis de récupérer quelque 75'000 francs...

Avec les variations annuelles souvent marquées tenant au hasard, les autres causes d'incendie voient toujours se côtoyer dans le peloton de tête les appareils et installations électriques (15,36% des cas, 10,97% des dommages), les installations de chauffage (en tête cette année avec 16,48% des cas et 20,94% des dommages),

les casseroles ou friteuses non surveillées (11,24% des cas, 2,15% des dommages), les allumettes, cigarettes, bougies, etc (8,24% des cas, 7,99% des dommages)... toutes causes éminemment humaines! Seule la foudre frappe vraiment «par fatalité»; elle l'a fait de manière relativement modérée en 2010, avec 81 sinistres (30.34%), alors que les cas dépassent régulièrement la centaine les autres années. Mais si elle reste la première cause de sinistres en nombre absolu, ses dégâts sont le plus souvent modérés, même s'ils tendent à augmenter (2,17% du total des dommages). On peut, rappelons-le, efficacement s'en protéger.

Globalement, en comparaison nationale, le niveau de sinistralité reste préoccupant dans notre canton. Même si, fort heureusement, grâce en particulier à l'efficacité des interventions des sapeurs-pompiers et aux mesures préventives, la très grande majorité des sinistres est rapidement maîtrisée et occasionne des dégâts limités. A eux seuls, les 15 incendies qui ont dépassé les 100'000 francs de dommages ont totalisé près de 80% de la facture globale (pratiquement 8 millions de francs).

Régionalement, les variations sont marquées, et souvent très différentes d'une année à l'autre. Seul le Val-de-Ruz se classe régulièrement comme le district le moins «sinistré» tant en nombre de cas (12,73%), qu'en dommages (4,75%), mais il est assez logique que les districts les plus urbanisés connaissent aussi le plus grand nombre de sinistres. Plus significative sans doute est la statistique des sinistres par usage des bâtiments. Ainsi, les habitations, qui ne représentent qu'un peu plus de la moitié du nombre des bâtiments, concentrent pratiquement les trois quarts du nombre des sinistres (73.78%) et plus des deux tiers des dommages (67.70%). Les exploitations agricoles (8,24% des cas, 18,17% des dommages) sont toujours aussi traditionnellement une catégorie de bâtiments à risque. Au niveau du calendrier, les mois estivaux (avril à septembre) ont été un peu plus «chauds» avec 61% des sinistres que les mois hivernaux (39%), mais avec une proportion quasi égale des dommages.

(>Tableaux pp. 25-28)

Eléments naturels: nouvelle accalmie

Quatre fois moins de sinistres et de dommages! Et même dix fois moins dans certains districts. C'est l'appréciable accalmie apportée par 2010 en matière de sinistres dus aux forces de la nature. Après une année 2009 particulièrement rude sur ce plan, on retrouve un répit similaire à celui de 2008 succédant à une année 2007 tourmentée. Espérons que 2011 démentira l'amorce de loi des séries biennales qu'esquisse cette alternance! On a en effet enregistré 388 bâtiments endommagés par les éléments naturels (contre 1 541 en 2009) pour un total d'indemnités de 1,34 millions de francs (contre 5,66 Mfr en 2009). En 2009, ce sont surtout les multiples dégâts provoqués par un hiver long et neigeux qui ont pesé lourd, au propre comme au figuré. Et le Haut du canton qui en avait surtout fait les frais. En 2010, c'est à l'inverse l'été qui a été le plus ravageur, et le Bas qui a «trinqué»: le mois de juillet a concentré la moitié des sinistres et des dommages de l'année; et le Littoral a subi les trois-quarts des sinistres et les deux-tiers des dommages, le district de Neuchâtel en concentrant la moitié à lui seul!

En cause, presque exclusivement: la violence du vent, qui a provoqué plus de 86% des sinistres et des dommages. Le glissement et le poids de la neige en revanche n'ont été responsables que de moins de 10% des sinistres et des dégâts, surtout en février, tandis que grêle, inondations et mouvements du sol sont restés anecdotiques, se comptant sur les doigts des deux mains, voire d'une seule...

Ce genre de répit est toujours bienvenu, mais ne peut masquer la réalité d'une sinistralité globalement croissante dans ce domaine, due tant aux modifications climatiques qu'au développement des constructions. Naguère encore, les «années calmes» affichaient un total de dommages nettement inférieur.

Si, logiquement en fonction de leur nombre, les maisons d'habitation sont la catégorie de bâtiments la plus touchée (67% des sinistres, 45% des dommages), les exploitations agricoles montrent toujours une vulnérabilité particulière, avec 10% des sinistres et 17% des dommages enregistrés, des proportions bien supérieures à celle qu'elles représentent dans le parc immobilier cantonal.

(>Tableaux pp. 29-31)

Primes

Les primes encaissées par l'ECAP en 2010 ont diminué, malgré l'augmentation du nombre de bâtiments assurés et celle de leur valeur d'assurance, résultant de leur réévaluation périodique pour tenir compte réalistement des prix du marché. Cette réduction est certes modeste: le total net a été de 28,93 millions de francs, contre 29,12 Mfr en 2009. Mais elle traduit l'effort constant de l'ECAP pour limiter au strict nécessaire la charge de ses assurés. Ce résultat «anticyclique» a été possible d'une part grâce à la reconduction des participations aux résultats accordées aux assurés et financées par une provision spéciale constituée à cette fin, et d'autre part grâce à une réduction de 0.20‰ à 0.18‰ de la contribution pour la prévention et la lutte contre les dommages, permise par la réduction des charges et par l'augmentation des valeurs assurées. Les primes d'assurance proprement dites effectivement perçues représentent 20,57 Mfr (2009: 20,03 Mfr) et la contribution aux frais de prévention et de lutte contre les dommages 8.36 Mfr (2009: 9,09 Mfr). De ce fait, le taux de prime moyen a encore baissé: il s'est établi à 0,622‰ en 2010, contre 0,638‰ en 2009. Notre système d'assurance publique obligatoire des bâtiments démontre ainsi une fois de plus son efficacité: non seulement le statut de monopole public n'induit pas le moindre effet d'abus de position dominante, mais encore il reste ainsi de loin le plus avantageux pour les propriétaires et les contribuables. Les taux de prime bien supérieurs relevés dans les quelques cantons qui connaissent le régime de l'assurance privée le prouvent.

(>Tableaux pp. 37 et 41)

Police du feu

Commissions de police du feu

Dans chaque commune du canton, la Commission de police du feu est l'organe responsable de la sécurité incendie des bâtiments. Pour tous ceux qui ont à leur demander ou à leur transmettre des informations à ce sujet, voici la liste des présidents ou interlocuteurs désignés de ces commissions, au sein desquelles quelques mutations sont intervenues en 2010.

District de Neuchâtel

Neuchâtel: Eric Leuba. **Hauterive:** Jean-Louis Leuenberger. **Saint-Blaise:** Jean-Michel Dessibourg. **La Tène:** Daniel Jolidon. **Cornaux:** François Droz. **Cressier:** François Rochat. **Enges:** Pierre-André Geiser. **Le Landeron:** Raymond Hinkel. **Lignières:** Gérald Brunner.

District de Boudry

Boudry: Denis Keller. **Cortailod:** Jean-Pierre Wiedmer. **Colombier:** Robert Goffinet. **Auvornier:** Yann Noirjean. **Peseux:** Jean-Paul Robert. **Corcelles-Cormondrèche:** Alain Rapin. **Bôle:** Willy Droz. **Rochefort:** Michel Quayzin. **Brot-Dessous:** Stéphane Robert. **Bevaix:** Daniel Chevalier. **Gorgier:** Alain Kneuss. **Saint-Aubin-Sauges:** Denis Favre. **Fresens:** Jean-Marc Zwahlen. **Montalchez:** Louis Porret. **Vaumarcus:** Pierre Aubert

District du Val-de-Travers

Val-de-Travers: Thierry Michel. **La Côte-aux-Fées:** Bernard Müller. **Les Verrières:** Jean-Pierre Fauguel

District du Val-de-Ruz

Cernier: Marc Schaefer. **Chézard-Saint-Martin:** Jean-Bernard Steudler. **Dombresson:** Claude-Alain Schwab. **Villiers:** Jean-Pierre Huguenin. **Le Pâquier:** Gilles Cuche. **Savagnier:** Patrick Moser. **Fenin-Vilars-Saules:** Reto Tschärner. **Fontaines:** François Callias. **Engollon:** Johnny Ruchti. **Fontainemelon:** Cesarino Pessotto. **Les Hauts-Geneveys:** Michel Etienne. **Boudevilliers:** Patrice Leboucher. **Valangin:** Eric Siegenthaler. **Coffrane:** Thierry Gretillat. **Les Geneveys-sur-Coffrane:** Michel Lardon. **Montmolin:** Ruth Desales.

District du Locle

Le Locle: Jean-Marie Cramatte. **Les Brenets:** Marc Eichenberger. **Le Cerneux-Péquignot:** Yvette Ruoni. **La Brévine:** Jean-Maurice Gasser. **La Chaux-du-Milieu:** Nathalie Schallenberg. **Les Ponts-de-Martel:** Cédric Schwab. **Brot-Plamboz:** Eric Haldimann

District de La Chaux-de-Fonds

La Chaux-de-Fonds: Jacques Froidevaux. **Les Planchettes:** Francis Wüthrich. **La Sagne:** Raymond Béguin.

Inspection des bâtiments: rythme soutenu... mais énormes différences entre communes!

Avec 6 793 bâtiments visités, soit 14,45% du total, les commissions communales de police du feu ont atteint un niveau de performance supérieur à celui de l'année précédente (6 457, soit 13,8%). C'est d'autant plus réjouissant que leur effectif global a encore un peu diminué, passant de 321 commissaires en 2009 à 314 en 2010. En moyenne, ce taux d'inspection permet de respecter le rythme légal d'une inspection tous les huit ans pour la majeure partie des bâtiments. Un gros bémol doit toutefois être apporté à cette satisfaction en raison des différences énormes de zèle enregistrées d'une commune à l'autre, la meilleure sur ce plan affichant un taux de visites d'un tiers de ses bâtiments, la moins bonne se contentant d'en avoir inspecté... un seul, soit 0,29% de son effectif! L'évolution nous conforte dans notre sentiment que les regroupements de communes ont et auront un impact positif sur l'efficacité de cette mission. Elle est cruciale: l'expérience a largement démontré que ces inspections sont le seul moyen de déceler et de corriger nombre de lacunes, faiblesses et défauts. Ce qui reste parfaitement compatible avec une volonté affirmée d'éviter tout excès de formalisme dans ce domaine, comme le démontre le nombre de décisions de mise en conformité rendues en 2010, qui s'est inscrit à 1 347, soit 19,83% des bâtiments visités, contre 1 469 (22,7%) l'année dernière.

A ce jour, 27 communes (représentant 36 localités) sont dotées du logiciel de gestion des visites pour les com-

COMMENTAIRES

missions de police du feu «Polfeu», qui continue à bénéficier d'améliorations régulières au fil de ses versions.

(>Tableaux p. 32)

Sanctions de plans: inversion de tendance

Le contrôle des dossiers de plans de 50 communes neuchâteloises est une des tâches dévolues à l'ECAP dans le cadre de la police du feu. Les trois grandes communes de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et du Locle assument elles-mêmes cette responsabilité. Toutefois, pour les immeubles présentant des risques d'incendie particuliers ou abritant simultanément de nombreuses personnes (selon l'article 16 de la Loi sur la police du feu) les dossiers doivent être approuvés par l'ECAP. Cette manière de faire permet d'unifier la prévention incendie sur tout le territoire cantonal.

L'année 2010 marque une inversion de la tendance à la baisse régulièrement enregistrée depuis 2004. C'est à la hausse que s'inscrit l'an dernier le nombre des demandes de permis de construire: 613 au total contre 580 en 2009. Si les nouvelles constructions (241 contre 264) restent encore en diminution, la reprise est marquée du côté des dossiers de transformations (372 contre 316). Il y a eu une forte augmentation dans la transformation des immeubles locatifs. La reprise se manifeste surtout au niveau de la construction de bâtiments industriels et aussi des bâtiments ruraux, tant en neuf qu'en transformation.

(>Tableaux p. 33)

Installations thermiques: le gaz toujours favori

Toute installation de chauffage, nouvelle ou existante à modifier, doit faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable adressée à l'autorité communale. Il en va de même en ce qui concerne les canaux de fumée qui doivent impérativement être contrôlés par un maître-ramoneur, lequel attestera leur conformité aux prescriptions en vigueur. Nous insistons d'autant plus sur le strict respect de ces modalités que les sinistres dus à des installations thermiques défectueuses sont toujours assez nombreux,

et plutôt en augmentation l'an dernier. Tel n'a pas été le cas du nombre de demandes d'autorisations de telles installations thermiques: il s'est établi à 637 en 2010, contre 733 en 2009.

En ce qui concerne les différents types de combustibles, le gaz reste le grand favori avec 321 autorisations délivrées, loin devant le mazout (159) et les installations alternatives telles que pompes à chaleur, chauffage à distance et autres (91) et le bois (bûches, pellets, copeaux...) (66).

(>Tableaux p. 32)

Bâtiments sans eau: régression, mais...

Une proportion non négligeable de bâtiments neuchâtelois (actuellement 3,35% du total) ne disposent pas d'une alimentation en eau d'extinction sous pression. Leur nombre est heureusement en régression: 1574 en 2010 contre 1664 en 2009, et 1776 en 2008. Et certains des bâtiments recensés comme tels peuvent être, et sont en partie, protégés néanmoins par des installations individuelles telles que des citernes avec réserve incendie. C'est pourtant un problème récurrent de la sécurité incendie dans notre canton, qui concerne essentiellement bien sûr les zones rurales de montagne. L'ECAP, qui lui a affecté depuis 2008 un poste spécifique au sein de son équipe, continue d'œuvrer à sa solution.

(>Tableaux p. 32)

Réunions annuelles de districts

Les réunions annuelles de districts des représentants des commissions de police du feu et des corps de sapeurs-pompiers se sont tenues à Fontainemelon, à La Chaux-du-Milieu, à Neuchâtel, à Saint-Sulpice et à Auvernier entre le 19 et le 28 octobre 2010.

La partie administrative de l'assemblée a été consacrée comme chaque année aux rapports annuels des commissions de police du feu, ainsi qu'à l'évolution du logiciel spécifique «Polfeu» qui permet de les optimiser. Le chef du service de la sécurité civile et militaire, M. Jean-François Staehli, a par ailleurs présenté la nouvelle organisation cantonale de gestion des crises

et des catastrophes, ses implications et ses perspectives.

La partie technique a été consacrée, elle, à:

- la présentation des règles et normes régissant les abris temporaires pour fumeurs qui se sont multipliés depuis l'interdiction de fumer dans les locaux publics, ainsi que les chauffages extérieurs;
- un exposé sur les dangers liés à l'électricité;
- la revue habituelle des sinistres de l'année. Celle-ci fut aussi l'occasion pour l'expert cantonal, Pierre-Alain Kunz, de prendre congé des représentants des commissions de police du feu puisqu'il prendra sa retraite à fin juin 2011, après 29 ans au sein de l'ECAP.

Réunions annuelles 2011

Les réunions annuelles 2011 auront lieu selon le programme suivant:

Val-de-Ruz: mardi 18 octobre à Cernier

Le Locle, La Chaux-de-Fonds: jeudi 20 octobre à La Sagne

Neuchâtel: samedi 22 octobre à Lignièrès

Val-de-Travers: mardi 25 octobre aux Verrières

Boudry: jeudi 27 octobre à Boudry

Subsides et frais divers

Prévention et lutte contre les dommages

En 2010, l'ECAP a consacré 7,16 Mfr aux mesures de prévention et de défense incendie, soit 83,9% des plus de 8,5 Mfr attribués à ce titre, le solde représentant les contributions des assureurs privés et les autres recettes. Ces montants sont en légère diminution par rapport à ceux de l'année précédente (2009: 7,85 Mfr, soit 84% de 9,3 Mfr au total). C'est principalement dû au fait que les subsides accordés au titre de l'action spéciale en faveur des corps regroupés a pris fin en 2010. Les charges relatives à la lutte contre les dommages concernent les

sapeurs-pompiers; celles relatives à la prévention concernent les mesures constructives et techniques volontaires (cloisonnements coupe-feu, paratonnerres, installations de détection, d'extinction, d'éclairage, etc) destinées à améliorer la sécurité feu des bâtiments. Sur ce dernier plan, on a heureusement noté une nette reprise d'activité, puisque nous avons pu traiter 200 dossiers contre 119 seulement en 2009. Pourtant, la relative frilosité que nous relevons de la part des propriétaires à l'égard des investissements, effet d'une conjoncture économique défavorable, demeure perceptible, puisqu'en dépit de ce nombre de dossiers les subventions accordées sont restées inférieures encore à celles des années précédentes: 0.86 Mfr contre 1,09 Mfr en 2009 et 1,39 Mfr en 2008.

(>Tableaux pp. 34-36)

Transmissions d'alarmes automatiques

Le nombre de bâtiments raccordés à la centrale de transmission des alarmes (CTA, n° 118) a connu en 2010 une progression sensible, passant de 760 à 783.

(>Tableaux p. 32)

Fonds du 200^e: 2 millions pour la prévention

Un nouveau pas important a été accompli en matière de prévention active des sinistres à l'occasion du bicentenaire. L'événement emblématique de cet anniversaire a en effet été la création d'un Fonds du 200^e pour la prévention. Doté de 2 millions de francs, ce fonds spécial est destiné à soutenir, sous forme de subventions particulières, des projets et mesures de prévention contre les dommages dus aux éléments naturels, ou permettant d'améliorer la disponibilité en eau d'extinction dans les régions les plus mal loties de ce point de vue.

Information - didactique

Alerte bicentenaire

«Alerte»: dans le cadre des missions de l'ECAP, le mot est en général utilisé dans son sens de synonyme d'alarme.. Pour une fois, on peut y recourir avec le sourire dans son sens adjectif et positif en évoquant l'anniversaire exceptionnel qui a marqué l'exercice 2010 de notre établissement. Alerte, le bicentenaire, en effet: né bien avant notre République et canton, l'ECAP fait preuve d'une santé, d'un dynamisme et d'un niveau de performances remarquables; et il a fêté avec entrain son entrée dans son troisième siècle d'existence au service de la préservation du patrimoine bâti neuchâtelois. L'événement a bien entendu permis de donner à la communication publique de l'ECAP une intensité particulière au cours de l'année.

Anniversaire sous les feux de la rampe

Les médias régionaux ont évidemment consacré à l'événement des reportages de circonstance. La constitution du Fonds du 200^e pour la prévention, acte emblématique du bicentenaire (voir en page 11), a été également l'objet d'une diffusion publique. L'ECAP a aussi été dix jours durant sous les feux de la rampe comme hôte d'honneur de la foire-exposition annuelle Modhac, à La Chaux-de-Fonds. Les 50'000 visiteurs de la manifestation ont été captivés par le vaste et original stand qui combinait de manière très spectaculaire des démonstrations d'extinction de feux réels domestiques, images vidéo sur grand écran de catastrophes naturelles ou d'interventions de secours, et représentations multiples d'une petite comédie de boulevard sur les risques d'incendie à domicile! Quant à l'incontournable cérémonie officielle, elle aussi animée et spectaculaire, elle s'est déroulée le 3 septembre au soir dans le décor insolite et magique des serres de l'établissement horticole de la ville de Neuchâtel à Evologia/Cernier.

Paru début décembre pour être distribué à nos assurés, comme d'habitude, avec les décomptes de primes 2011, le bulletin annuel d'information Eau&Feu donnait un aperçu significatif de cette année «pas comme les

autres». L'identité visuelle créée pour l'occasion par Kim Voisard, graphiste en formation, dans le cadre du concours organisé en collaboration avec l'Ecole d'arts appliqués de La Chaux-de-Fonds en 2009, a égayé de ses pas colorés toute la communication de l'établissement, y compris son papier à lettres, pendant cette année anniversaire.

L'ECAPi: un outil unique d'information et de formation en métamorphose

Un seul événement a manqué à l'année du bicentenaire: l'inauguration de l'ECAPi rénové, qui était inscrite au programme, a dû être repoussée à 2011. La refonte de notre centre d'information, outil majeur de la mission de prévention de l'ECAP, s'est révélée plus exigeante que prévu en temps et disponibilités. Le nouveau visage de l'exposition permanente qui constitue le cadre didactique de l'ECAPi a toutefois continué de prendre forme de manière très prometteuse. La première phase de cette mutation, touchant toute la zone d'accueil du public, sera dès lors mise en service en 2011. Elle formera un ensemble cohérent avec la rénovation complète de l'enveloppe du bâtiment Place de la Gare 4, que nous évoquons en page 17.

Bien qu'en chantier et de ce fait incomplet dans sa présentation, l'ECAPi est resté fonctionnel et a pu continuer ainsi à accueillir, renseigner et conseiller de nombreux visiteurs. Il est devenu une source d'information usuelle désormais pour les architectes, artisans des métiers du bâtiment, propriétaires ou locataires en quête de conseils et d'information sur les matériaux, notamment. ainsi que pour les membres des commissions de police du feu et les sapeurs-pompiers des communes du canton. Il fait partie du circuit de formation des apprentis du Centre professionnel des métiers du bâtiment (ferblantiers, dessinateurs, menuisiers, ébénistes, ramoneurs...). Sa nouvelle formule permettra d'y intéresser encore davantage les milieux professionnels, scolaires ainsi que les entreprises et sociétés diverses. Rappel: l'ECAPi, qui jouxte la réception de l'ECAP, place de la Gare 4 à Neuchâtel, est ouvert les mercredis, jeudis et vendredis matin de 8h à 12h ou sur rendez-vous au

032 889 62 22. Unique lieu, loin à la ronde, où professionnels et simples particuliers peuvent s'informer librement, objectivement et sans contrainte commerciale, auprès de spécialistes, de tout ce qui touche à la protection des bâtiments contre l'incendie, il offre ses prestations gratuitement.

La communication préventive, travail de fond

Indépendamment des manifestations publiques anniversaires, l'ECAP a poursuivi en 2010 son travail de fond en matière de communication préventive. Ces efforts de prévention des sinistres et d'information générale des assurés et du public, conformes à la vocation de l'établissement, s'appuient notamment sur les canaux de diffusion éprouvés que sont le site Internet www.ecap-ne.ch, les spots sur la télévision régionale Canal Alpha, ainsi que les publications régulières sous forme imprimée: le présent rapport annuel et notre bulletin d'information Eau & Feu, ou les annonces spécifiques dans les principaux journaux du canton, notamment sur les dangers des feux d'artifice à l'occasion du Premier Août et ceux des bougies et autres décorations incandescentes à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Rédition de *Protège-toits*

En 2010 est parue aussi la réédition de notre fascicule de présentation générale de l'ECAP et de ses prestations, «Protège-toits». Adoptant un nouveau et agréable format A5 horizontal ainsi qu'un graphisme rafraîchi, cette publication, dont la première édition, datant d'une dizaine d'années, était maintenant épuisée, a été à nouveau réalisée en collaboration avec l'ECA-Jura. Elle peut être obtenue à l'ECAP ou téléchargée en format pdf sur le site www.ecap-ne.ch.

«Ecoles du feu»

Savoir utiliser un extincteur: c'est l'objectif des «écoles du feu» subventionnées par l'ECAP. Ces cours d'instruction et d'entraînement à la manipulation d'extincteurs sur des feux réels sont organisés par des entreprises, des hôpitaux, des homes, etc. à l'intention de

leur personnel. En 2010, 28 ont été donnés, soit 2 de plus que l'année précédente.

Opération «bâtiments élevés»

Si elle n'a pas fait l'objet d'une promotion particulière en 2010, notre opération spéciale en faveur de la sécurité des personnes dans les bâtiments élevés (plus de 25 m du sol au rebord du toit ou plus de 22 m au niveau supérieur) de conception relativement ancienne s'est poursuivie comme les années précédentes. Rappelons qu'elle donne droit à un taux de subventionnement préférentiel de 35%, à titre d'encouragement, pour des installations de mise en surpression des cages d'escaliers. Avec des cloisonnements adéquats, ainsi que l'optimisation des accès pour les véhicules de secours de gros gabarit, de telles mesures ont des effets très concluants, attestés par de multiples essais. Il reste nécessaire de poursuivre durablement ce travail de fond de sensibilisation, car nombre de propriétaires peinent encore à prendre conscience que l'importance du problème et l'efficacité de sa solution justifient l'investissement requis...

Carte des dangers naturels

A l'instar des autres établissements cantonaux d'assurance de Suisse, l'ECAP intègre depuis des années la prévention des dangers naturels, météorologiques ou gravitationnels, à sa mission de prévention, au même titre que les risques d'incendie. Il a ainsi apporté un soutien décisif au canton pour l'établissement de sa carte cantonale des dangers, prescrite par la loi fédérale. Cette carte portant sur les zones soumises à risque d'inondation, d'avalanches, de glissements de terrain ou d'éboulements est désormais élaborée et accessible sur le site internet du Service géomatique de l'Etat: <http://sitn.ne.ch>. L'ECAP s'est également associé à la publication d'une brochure explicative à ce sujet, éditée par le Département de la gestion du territoire.

Ramoneurs

Durant l'année 2010, les maîtres-ramoneurs ont été appelés pour procéder à des constats de non-conformité des conduits de fumée, ces derniers étant à l'origine de plusieurs sinistres incendie.

Il est donc indispensable de rappeler l'obligation des installateurs de conduits de fumée de solliciter les maîtres ramoneurs afin qu'ils puissent procéder au contrôle de conformité lorsque ces derniers sont encore visibles; une attestation de conformité est ensuite adressée à l'autorité communale par le maître ramoneur.

En ce qui concerne la fréquence de ramonage des installations de chauffage à pellets pour les maisons «Minergie» aucun consensus n'a encore pu être trouvé.

La liste des maîtres-ramoneurs exerçant leur profession dans notre canton s'établissait comme suit au 31 décembre 2010:

Neuchâtel Est + Chaumont: Obrist André, Neuchâtel.

Neuchâtel Ouest: Fleury Vincent, Neuchâtel.

District de Neuchâtel: Schwab René, Cornaux.

Peseux, Corcelles-Cormondrèche, Auvernier, Boudry, Bevaix,

La Fruitière de Bevaix, Champ-du-Moulin, Rochefort, Brot-

Dessous, Vaumarcus, Vernéaz, Brot-Plamboz: Villommet

Daniel, Peseux.

Colombier, Bôle, Cortaillod, Gorgier/Chez-le-Bart, Saint-Aubin/Sauges, Fresens, Montalchez: Fallet Eric, Colombier.

Communes du Val-de-Ruz: Lovis Didier, Chézard.

Communes du Val-de-Travers et La Brévine: Struchen Gérard, Fleurier.

Le Locle, Les Brenets, Le Cerneux-Péquignot, La Chaux-du-Milieu: Banderet Claude-Alain, Le Locle.

La Chaux-de-Fonds, Les Planchettes, La Sagne, Les Ponts-de-Martel, Les Petits-Ponts, Martel-Dernier: Steudler Jacques, La Chaux-de-Fonds.

Corps de sapeurs-pompiers

Véhicules

2010 a vu la livraison du dernier véhicule de première intervention à la section des Brenets. Pour rappel, ce sont 9 CSP regroupés du canton qui ont bénéficié de l'action spéciale de l'ECAP pour remplacer des «petits» véhicules d'intervention dont l'âge et l'état ne permettaient plus une utilisation sûre et qui, dans bon nombre de cas, ne passaient plus les contrôles techniques (expertises). Dans un cas, l'acquisition de ce véhicule constitue une première, puisque jusque là les sapeurs-pompiers devaient charger le matériel dans des véhicules privés à chaque départ en intervention et tracter les chariots avec les moyens du moment!

Le concept de déploiement hydraulique de ces nouveaux véhicules constitue une nouveauté qui a été reprise par plusieurs autres CSP pour l'équipement de leurs véhicules existants. Dans la pratique, l'efficacité et la rapidité de mise en œuvre de ce nouveau matériel ont été démontrées sur plusieurs interventions, ce qui a permis de limiter considérablement les dégâts.

Plusieurs véhicules de sauvetage (échelles automobiles) et un bras élévateur (Bronto) ont subi un service décennal consistant notamment en un remplacement de l'ensemble des conduites hydrauliques. Ces interventions sont nécessaires pour la sécurité d'utilisation et contribuent à la longévité de ces engins. Les parcs échelles de 3 échelles pivotantes motorisées (EPM) des centres de secours présentaient des signes de fatigue, c'est pourquoi ils ont été révisés et leur structure renforcée afin de garantir la sécurité des utilisateurs.

La pompe d'un des deux véhicules transporteurs d'eau (18'500 litres) stationnés dans les SIS a également nécessité des travaux d'entretien importants. Ces véhicules régulièrement utilisés lors d'incendies dans les zones où les ressources en eau sont insuffisantes, voire inexistantes, constitue un atout important dans l'efficacité des interventions. Une difficulté supplémentaire pour tout ce matériel réside dans le fait

que les fournisseurs renouvellent rapidement leur gamme et que les pièces de rechange viennent à manquer, parfois après 10 ans déjà. En effet, les véhicules sapeurs-pompiers ne représentant qu'une très mince part du marché, les constructeurs se concentrent sur les secteurs où la demande est plus forte.

L'évolution du conditionnement du fourrage en balles compressées nécessite une adaptation du matériel. Dans le but de contrôler la fermentation des balles de foin compressées et de prévenir leur embrasement, 9 sondes à fourrage spécialement conçues pour le contrôle de la température et de l'humidité de balles de foin compressées ont été acquises par l'ECAP et remises aux six centres de secours du canton, le SIS des montagnes et les vallées disposant de deux unités chacun. Les demandes de contrôles du fourrage par les sapeurs-pompiers ou le prêt d'un appareil contre une caution peuvent être faites auprès des centres de secours de chaque région.

«PolFeu» – réorganisation des sapeurs-pompiers dans le canton

2010 n'a pas apporté d'éléments fondamentalement nouveaux. Ce dossier sensible continue néanmoins à évoluer à petits pas.

Nouveau regroupement

Dès le 1^{er} juillet 2010, un nouveau regroupement de corps de sapeurs-pompiers est devenu effectif: Le CSP La Béroche, qui regroupait déjà Saint-Aubin/Sauges – Gorgier/Chez-le-Bart et Vaumarcus/Vernéaz, a intégré maintenant les CSP de Fresens et de Montalchez. La nouvelle entité a pris le nom de Service du feu de la Béroche et reste placée sous le commandement du cap. Olivier Kuster, avec le cap Yves Vuillermet (Montalchez) comme adjoint.

Mutations

Au niveau des commandements, deux autres mutations sont à relever durant cette année: au CSP du Vignoble, le cap. Luc Roth a succédé au cap. Pascal Chapuisod; au CSP Val-de-Ruz Nord, le cap. Jean-Michel

Blandenier a succédé au cap. Yves Bellenot. La situation se présente dès lors comme suit au 31.12.2010:

Service d'incendie et de secours (SIS) Neuchâtel et Littoral Centre (Neuchâtel, Peseux, Corcelles-Cormondrèche, Auvonnier): M. Frédéric Muhlheim.

CSP Bas-Lac (Marin-Epagnier, Thielle-Wavre, Hauterive, Saint-Blaise, Enges): cap. Alain Stoller.

Centre de secours Entre-deux-Lacs (Le Landeron, Cornaux, Cressier, Lignières): maj. Sébastien Doman.

Centre de secours Littoral-ouest (Cortailod): maj. Jean-Claude Bonvin. **CSP du Vignoble (Bevaix, Boudry, Cortailod):** cap. Luc Roth. **CSP Bôle-Colombier:** cap. Laurent L'Éplattenier. **CSP Rochefort/Brot-Dessous:** cap. Pierre-André Lambercier. **SF La Béroche (St-Aubin/Sauges, Vaumarcus/Vernéaz, Gorgier/Chez-Le-Bart, Fresens, Montalchez):** cap. Olivier Kuster.

Centre de secours Val-de-Travers (Couvét): maj. Jean-Blaise Curtit. **CSP Val-de-Travers (Les Bayards, Boveresse, Buttes, La Côte-aux-Fées, Couvet, Fleurier, Môtiers, Noiraigue, St-Sulpice, Travers, Les Verrières):** maj. Patrick Piaget.

Centre de secours Val-de-Ruz (Fontainemelon) maj. Patrick Vuilleumier. **CSP Val-de-Ruz Nord (Cernier, Les Hauts-Geneveys, Fontainemelon, Fontaines, Chézard-St-Martin):** cap. Jean-Michel Blandenier. **CSP Val-de-Ruz Est (Dombresson, Le Pâquier, Villiers):** cap. Patrice Huguenin. **CSP Savagnier, Engollon, Fenin-Vilars-Saules:** cap. Laurent Ryser. **CSP Val-de-Ruz Ouest (Montmollin, Boudevilliers, Coffrane, Les Geneveys-sur-Coffrane, Valangin):** cap. Didier Gyger.

Service d'incendie et de secours des Montagnes neuchâteloises (SIS) (La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Les Brenets): maj. Jean-Michel Mollier. **CSP Vallée de La Brévine (La Chaux-du-Milieu, La Brévine, Le Cerneux-Péquiognot):** cap. Philippe Raval. **CSP Les Marais (Brot-Plamboz, Les Ponts-de-Martel, La Sagne):** cap. Yvan Gonin. **CSP Les Planchettes:** cap. Christophe Calame.

Structures et collaborateurs

Conseil d'administration

Partiellement renouvelée, notamment au niveau de sa présidence, en 2009, année d'élections cantonales, la composition de la Chambre immobilière, conseil d'administration de l'ECAP, n'a pas subi de modification en 2010. Elle se présentait ainsi au 31.12.2010: Président: Claude Nicati, conseiller d'Etat, Bevaix. Vice-président: Francis Monnier, agriculteur, Dombresson Membres: Daniel Bürki, consultant, Auvornier; Pierre Godet, ancien directeur de la BCN, Neuchâtel; Pierre Hirschy, ancien conseiller d'Etat, La Sagne; Florence Perrin-Marti, conseillère communale, Le Locle; David Racheter, dessinateur en chauffage et ventilation, Saint-Sulpice.

Organisation interne et fonctionnement de l'ECAP

Stabilité aussi pour l'effectif des collaborateurs de l'ECAP qui a toutefois intégré au printemps 2010 une aide-comptable pour combler un poste devenu vacant: Mme Jenny Stauffer. Les rangs des experts d'arrondissement, en revanche, ont connu plusieurs mutations. Deux nouveaux titulaires, MM. Thierry Bieler, technicien en bâtiment, et Pierre Meystre, architecte, sont entrés en fonction pour les districts de Neuchâtel et Boudry; un troisième, M. Christophe Farine, dessinateur-architecte, pour le district du Val-de-Ruz, et un quatrième, M. Denis Cherbuin, technicien du bâtiment, pour les districts de La Chaux-de-Fonds et Le Locle. Ces arrivées compensent un départ intervenu fin 2009, celui de M. Michel Mora, et un prenant effet fin 2010, celui de Mme France Christen Verdon, ainsi que deux départs prévus dans le courant de 2011. L'organisation de l'ECAP se présente ainsi au 31.12.2010:

Direction et administration

Directeur: Laurent Memminger.
Chef de projets: Thierry Droxler
Assistante de direction: Doris Ronsse.

Secrétaire-réceptionniste: Ruth Desaulles.
Secrétaires: Maryse Lebas, Isabelle Lebet.
Correspondant informatique: Daniel Guyot.
Gestionnaires de dossiers: Dominique-Jean Bärtschi, Catherine Fehlmann, Daisy Hartmann, Mickaël Leuba, Brigitte Louis.
Gestionnaire des sinistres incendies: Pierre-André Currit.
Responsable financier: Stéphane Aellen.
Comptable: Eric Jean-Richard.
Aides-comptables: Angelica Palmieri, Jenny Stauffer.
Apprentie de commerce: Jessica Bargiela.

Expertise des bâtiments et police du feu

Expert cantonal: Pierre-Alain Kunz.
Experts: Claude Broggi, Claude Bühler, Pierre-Yves Eggli, Jean-François Rumley, Olivier Schuppisser, Frédéric Soguel, Raymond Vautravers.

Organe de contrôle

Cabinet d'audit Leitenberg & Associés

Experts d'arrondissements

Neuchâtel et Boudry: Thierry Bieler, technicien du bâtiment, Bevaix; Olivier de Bosset, architecte, Neuchâtel; Fabienne Denoréaz Paul, architecte, Neuchâtel; Frédy Flury, dessinateur-architecte, Neuchâtel; Florence Hippenmeyer, architecte, Neuchâtel; Marcel Longhi, dessinateur-architecte, Neuchâtel; Pierre Meystre, architecte, Marin; Chantal Préat-Allanfranchini, architecte, Neuchâtel; Claude Rufini, dessinateur-architecte, Bôle; Bertrand Sigg, architecte, Saint-Aubin.

Val-de-Ruz et Val-de-Travers: Roger-Claude Choffat, architecte, Fleurier; Christophe Farine, dessinateur-architecte, Valangin; Paul Nagel, architecte, Les Hauts-Geneveys; Jean-Luc Pieren, technicien du bâtiment, Les Hauts-Geneveys; Pascal Tharin, architecte, Cernier; Daniel Vuilleumier, dessinateur-architecte, Fleurier.

La Chaux-de-Fonds et Le Locle: Cédric Aklin, architecte, Neuchâtel; Denis Cherbuin, technicien du bâtiment, Môtiers; Bernard Klaye, architecte, Le Locle; Jean-

Marie Meroni, ingénieur civil, Le Locle; Véronique Rebstein, architecte, La Chaux-de-Fonds.

Nouvelle informatique, nouvelles polices

Sur le plan logistique, 2010 a été l'année de mise en service du nouveau système de gestion informatique de l'ECAP. Imposé par l'obsolescence matérielle et logicielle du système qu'il remplace, mis en service en 1998, ce nouvel outil est calqué sur celui de nos voisins vaudois, avec lequel il a été mis en place dans le cadre d'une étape supplémentaire de la collaboration entre ECA romands. Il permettra une gestion analytique plus fine tout en facilitant de nombreuses tâches administratives. Cette mutation technique a été appliquée notamment à l'établissement des décomptes de primes 2011, expédiés en décembre 2010, et s'est accompagné ainsi d'une nouvelle présentation de la police d'assurance de chacun de nos assurés.

Camerimo SA

Une partie des fonds qui garantissent la solidité financière de l'ECAP est investie dans l'acquisition d'objets immobiliers, essentiellement situés dans le canton. Cette part des activités de l'ECAP est menée à travers la société immobilière Camerimo SA, dont il détient l'intégralité du capital. Notre politique de répartition des risques financiers nous conduit toutefois à limiter nos placements dans l'immobilier à un maximum de 20% (ou 25% en prenant en compte les fonds de placements immobiliers). Actuellement, les investissements directs de l'ECAP dans l'immobilier atteignent environ 13,63 % de l'ensemble de ses placements financiers. Au 31 décembre 2010, le parc immobilier de Camerimo se compose des douze bâtiments ou ensembles de bâtiments suivants:

A Neuchâtel: place de la Gare 4, place Pury 3, rue Pourtalès 2, rues des Beaux-Arts 13/Portalès 13, faubourg du Lac 2, faubourg de l'Hôpital 65 (copropriété).

A La Chaux-de-Fonds: rue de l'Arc-en-Ciel 16, rue de la Fiaz 15.

A Saint-Aubin: rue du Rafour 5, rue de la Couronne 3-5.
A Fontainemelon: rue de la Promenade 11.

A Môtiers: Maison Rousseau.

Ce parc représente une valeur comptable de 28 millions de francs. [\(>Tableaux pp. 46-47\)](#)

Rénovation du siège de l'ECAP

Le bâtiment place de la Gare 4, acquis en 2003 et sommairement rénové en 2004 et 2005 pour y installer le siège de l'ECAP, laissait encore à désirer sur le plan de son coefficient thermique. Dans le cadre de son engagement en faveur des économies d'énergies, l'ECAP a donc entrepris en 2010 un assainissement complet de l'isolation de ce bâtiment, construit dans les années 1960 selon des normes aujourd'hui dépassées. Ce travail en profondeur, qui devrait s'achever dans le courant de 2011, aura non seulement un effet bénéfique sur la consommation énergétique du bâtiment, mais aussi sur son esthétique la nouvelle enveloppe de l'immeuble lui donnant une cohérence visuelle plus convaincante.

🚩 Résultats financiers

L'exercice 2010 boucle avec un excédent de revenus de 6'907'315 francs. Ce résultat découle d'un résultat technique de l'assurance positif de plus 2.1 millions. Les sinistres incendie qui se sont chiffrés à près de 10 millions de francs, toujours nettement au-dessus de la moyenne des dix dernières années, ont heureusement été compensés par les sinistres éléments naturels qui ont été particulièrement modestes, environ 1.2 millions de francs. Enfin, une rétrocession de la réassurance de plus de 500'000 francs a contribué à ce bon résultat. Le résultat technique de la prévention et de la lutte contre les dommages s'élève à 1.16 million malgré une réduction de la contribution pour la prévention et la lutte contre les dommages de plus de 700'000 francs due à l'abaissement du taux de 20 cts par mille francs de valeur assurée à 18 cts. Ce résultat positif est atypique et s'explique par des subventions pour la prévention et la lutte contre les dommages sensiblement inférieures à la moyenne des années passées. Enfin, le résultat financier, relativement modeste, s'est élevé à environ 2.3 millions de francs ce qui correspond à un rendement annuel de 1.14%. Ce taux relativement bas est dû principalement aux pertes sur les cours de change et au rendement immobilier en direct péjoré par d'importants travaux d'entretien sur plusieurs bâtiments.

Le résultat de l'exercice présenté ci-dessus tient compte d'une attribution de 2'007'344 francs au fonds de réserve pour adapter la couverture des risques à la hausse des valeurs assurées et d'un prélèvement de 3'251'926 francs à la provision pour rabais sur primes d'assurance années futures. Enfin, ce résultat tient compte d'un versement de 709'679.30 francs au fonds pour la prévention et la lutte contre les dommages pour financer les subventions et acquisitions futures.

La Chambre d'assurance immobilière a pu constater, lors de sa séance du 16 mai 2011, que les provisions et les réserves étaient correctement dotées par rapport

aux risques couverts et que dès lors le résultat pouvait être distribué. Elle a décidé d'attribuer 3'252'000 francs à la provision pour rabais sur primes d'assurance des années futures, ce qui permettra de reconstituer la provision à son niveau de début 2010. Elle a, de plus, décidé d'attribuer 1.5 million de francs à la provision pour la communauté de risques éléments naturels (CIREN) dans la perspective d'une hausse de la capacité financière de la CIREN et, par voie de conséquence, des contributions des Etablissements. Enfin, elle a décidé d'attribuer 1 million de francs à la réserve générale et 1 million de francs à la provision pour restructuration dans la perspective des nouvelles missions qui pourraient être confiées à l'ECAP dans le cadre de la défense incendie, et finalement de reporter 155'315 francs à la réserve à disposition de la Chambre.

En ce qui concerne Camerimo SA, nous avons procédé cette année à d'importants travaux d'entretien sur plusieurs bâtiments, ce qui explique que Camerimo SA n'a versé que 500'000 francs pour la rémunération du prêt de l'ECAP qui se monte à un peu plus de 28 millions de francs.

Les comptes de l'exercice de l'ECAP et de Camerimo SA ont été vérifiés par le Cabinet d'audit Leitenberger & Associés SA qui, en conclusion de ses rapports, en atteste l'exactitude (voir document ci-contre). Ils ont été acceptés par la Chambre d'assurance immobilière et l'assemblée générale de Camerimo SA en date du 16 mai 2011 qui a pris note des remarques de la fiduciaire relatives au système de contrôle interne et qui s'est assurée que ce système était opérationnel et à même de satisfaire les exigences à l'occasion de la prochaine révision.

Claude Nicati,
Président de la Chambre d'assurance immobilière et de Camerimo SA

Laurent Memminger,
Directeur de l'ECAP et secrétaire de Camerimo SA

Rapport de révision

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de l'audit que nous avons mené conformément à l'article 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous avons constaté qu'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la Chambre d'assurance immobilière, était en cours de formalisation et n'était pas documenté sur tous les points essentiels.

Selon notre appréciation, le système de contrôle interne n'est pas conforme à la loi suisse, ce qui explique que nous ne puissions confirmer l'existence du système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Neuchâtel, le 30 mai 2011

RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTROLE A LA CHAMBRE D'ASSURANCE IMMOBILIERE DE L'ETABLISSEMENT CANTONAL D'ASSURANCE ET DE PREVENTION (ECAP), Neuchâtel

Conformément à l'art. 10 de la loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments (LAB) du 29 avril 2003 et à l'art. 6 de son règlement d'exécution du 1^{er} décembre 2003, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Etablissement cantonal d'assurance et de prévention, comprenant le compte d'exploitation, le bilan et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

Responsabilité de la Chambre d'assurance immobilière

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, incombe à la Chambre d'assurance immobilière. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la Chambre d'assurance immobilière est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010 sont conformes à la loi suisse et à la loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments.

CABINET D'AUDIT LEITENBERG & ASSOCIES SA


Jacques Rais
Expert-réviseur agréé
(responsable du mandat)


Jacques Leitenberg
Expert-réviseur agréé

Comptes annuels (Compte d'exploitation, bilan et annexe)

 **Bâtiments assurés par catégorie**

a) Nombre de bâtiments par classe d'assurance

	A	%	B	%	C	%	D	%	Totaux	%
Massif	23 781	71	4 634	53	1 044	23	28	43	29 487	62.83
Non massif	2 883	9	1 515	17	1 515	33	16	25	5 929	12.63
Mixte	2 692	8	1 513	17	1 785	39	9	14	5 999	12.78
Massif solivage	3 779	11	1 061	12	238	5	12	18	5 090	10.80
Provisoire	305	1	78	1	43	1	0	0	426	0.91
Nombre	33 440	100	8 801	100	4 625	100	65	100	46 931	100.00

La classe de risque d'assurance de 61 bâtiments n'est pas encore définie (46 992 bâtiments au total)

b) Valeur assurée par classe d'assurance

	A CHF	%	B CHF	%	C CHF	%	D CHF	%	Totaux CHF	%
Massif	20 209 469 724	72	9 647 787 959	68	1 569 693 547	38	32 097 956	51	31 459 049 186	67.62
Non massif	436 855 203	2	315 488 738	2	432 692 743	11	7 131 085	11	1 192 167 770	2.56
Mixte	1 714 313 717	6	1 219 878 571	9	1 383 262 022	34	10 704 811	17	4 328 159 121	9.30
Massif solivage	5 609 515 571	20	2 763 889 172	20	662 891 753	16	12 993 286	21	9 049 289 782	19.45
Provisoire	283 593 590	1	170 878 530	1	39 128 261	1	0	0	493 600 381	1.06
Valeur assurée	28 253 747 806	100	14 117 922 971	100	4 087 668 326	100	67 927 137	100	46 522 266 240	100.00

c1) Bâtiments par usage

Usage du bâtiment	Nombre	%	Valeur assurée CHF	%	Variation %
Bâtiments administratifs et publics	1 747	3.72	6 110 299 428	13.13	-0.2
Maisons d'habitation	26 187	55.73	29 637 367 228	63.71	2.5
Agriculture	4 383	9.33	2 239 302 826	4.81	-3.4
Trafic et transports	7 454	15.86	1 346 948 757	2.90	1.6
Commerces	1 109	2.36	1 945 537 370	4.18	9.8
Industrie et artisanat	1 537	3.27	4 534 708 207	9.75	-1.3
Hôtellerie, hébergement, restauration et divertissement	207	0.44	522 345 975	1.12	7.3
Petits bâtiments et dépendances	4 368	9.30	185 756 449	0.40	4.6
Totaux	46 992	100.00	46 522 266 240	100.00	

c2] Détail des bâtiments par usage

Codes	Usage des bâtiments	Nombre	Valeur assurée CHF
10	Bâtiments de bureaux et de service	251	1 212 694 939
11	Bâtiments scolaires	268	1 870 659 532
12	Bâtiments ecclésiastiques	216	497 961 775
13	Hôpitaux, maisons de soins, établissements divers	183	1 257 802 656
15	Bâtiments militaires	19	108 604 853
16	Bâtiments consacrés aux arts, à la culture et aux sports	534	976 464 392
19	Autres bâtiments publics	276	186 111 281
20	Habitations	22 708	23 077 926 958
29	Habitations avec industrie et/ou commerces	3 479	6 559 440 270
30	Bâtiments agricoles habités (fermes) ou assimilés	1 395	1 534 636 157
39	Autres bâtiments agricoles	2 988	704 666 669
40	Bâtiments destinés à la circulation, au trafic et aux transports	7 454	1 346 948 757
50	Magasins, commerces	234	1 471 481 993
51	Dépôts, entrepôts	875	474 055 376
60	Carrières, mines, extractions de matériaux et minerai, travail de la pierre et de la terre	51	107 203 635
62	Industrie du bâtiment (sans bois et construction métallique)	189	176 641 340
63	Produits alimentaires et de consommation	65	344 244 246
64	Industrie textile, du vêtement et du cuir	8	19 381 712
66	Travail du bois	170	149 997 623
67	Industrie du papier, arts graphiques	24	96 064 191
70	Industrie des matières synthétiques	23	32 705 816
71	Industrie chimique	39	424 939 564
72	Industrie de la métallurgie et des machines	242	1 076 012 216
74	Horlogerie, mécanique de précision	157	1 060 436 971
75	Industrie électronique	16	106 105 110
76	Approvisionnement et élimination	487	491 794 019
79	Bâtiments à multi-usages	66	449 181 764
80	Hôtellerie	84	319 650 706
81	Restauration	114	180 780 064
82	Divertissements, jeux	9	21 915 205
91	Petits bâtiments et dépendances	4 368	185 756 449
	Totaux	46 992	46 522 266 240

Bâtiments assurés par districts

a) District de Neuchâtel



Commune / Localité	Nombre total de bâtiments	Bâtiments nouveaux	Valeur assurée totale au 31.12.2010 CHF	Valeur assurée bâtiments nouveaux CHF
Neuchâtel	4 873	36	10 080 610 327	72 181 000
Hauterive	517	6	569 230 512	5 752 000
Saint-Blaise	969	16	876 546 925	13 334 000
La Tène	1 231	9	1 441 473 762	17 152 000
Marin - Epagnier	937	6	1 258 150 480	15 768 000
Thielle - Wavre	294	3	183 323 282	1 384 000
Cornaux	529	4	459 462 594	2 179 200
Cressier	722	11	580 974 245	6 390 000
Enges	179	2	83 025 715	534 000
Le Landeron	1 294	6	977 218 525	1 836 600
Lignières	465	7	281 699 421	1 334 000
Total du district	10 779	97	15 350 242 026	120 692 200
Taux d'accroissement		0.91%		0.79%

b) District de Boudry



Commune / Localité	Nombre total de bâtiments	Bâtiments nouveaux	Valeur assurée totale au 31.12.2010 CHF	Valeur assurée bâtiments nouveaux CHF
Boudry	1 304	12	1 295 360 494	20 161 729
Cortailod	1 220	13	1 122 731 764	10 306 800
Colombier	1 428	8	1 338 433 359	2 330 000
Auvernier	574	4	439 611 217	2 252 000
Peseux	1 163	8	1 070 076 838	1 449 000
Corcelles-Cormondèche	1 431	18	1 009 366 167	18 949 400
Bôle	614	11	398 582 993	3 333 800
Rochefort	701	2	320 959 393	40 000
Brot-Dessous	118	0	44 673 436	0
Bevaix	1 401	16	893 552 086	24 116 000
Gorgier	886	7	575 059 916	3 982 600
Saint-Aubin - Sauges	829	10	595 517 235	1 857 000
Fresens	127	0	56 793 313	0
Montalchez	187	4	71 676 419	1 092 000
Vaumarcus	169	3	96 436 063	2 330 000
Total du district	12 060	116	9 328 830 693	92 200 329
Taux d'accroissement		0.96%		1.00%

c] District du Val-de-Travers



Commune / Localité	Nombre total de bâtiments	BâtimENTS nouveaux	Valeur assurée totale au 31.12.2010 CHF	Valeur assurée bâtiments nouveaux CHF
Val-de-Travers	4 708	45	3 225 435 940	54 499 000
Les Bayards	307	3	149 174 413	277 000
Boveresse	265	2	112 851 198	143 000
Buttes	416	2	228 150 361	66 000
Couvet	1 053	10	836 075 320	14 346 000
Fleurier	1 087	7	933 597 489	33 631 000
Môtiers	407	6	297 161 148	4 325 000
Noiraigue	256	5	130 327 702	475 000
Saint-Sulpice	356	4	184 759 131	343 000
Travers	661	6	353 339 178	893 000
La Côte-aux-Fées	308	2	187 078 359	348 000
Les Verrières	454	9	279 484 624	2 050 000
Total du district	5 570	56	3 692 058 923	56 897 329
Taux d'accroissement		1.02%		1.57%

d] District du Val-de-Ruz



Commune / Localité	Nombre total de bâtiments	BâtimENTS nouveaux	Valeur assurée totale au 31.12.2010 CHF	Valeur assurée bâtiments nouveaux CHF
Cernier	653	5	549 269 660	2 827 000
Chézard - Saint-Martin	732	7	411 554 967	1 593 400
Dombresson	555	8	370 941 153	1 754 000
Villiers	213	2	111 276 101	700 200
Le Pâquier	156	0	84 984 336	0
Savagnier	525	4	268 230 501	890 600
Fenin - Vilars - Saules	350	1	196 639 861	0*
Fontaines	513	13	298 266 122	4 751 000
Engollon	57	0	44 660 646	0
Fontainemelon	425	4	350 907 430	1 060 000
Les Hauts-Geneveys	419	5	259 434 389	7 475 600
Boudevilliers	351	2	259 914 544	25 000
Valangin	182	1	129 067 338	100 000
Coffrane	290	11	157 441 960	2 632 800
Les Geneveys-sur-Coffrane	452	10	379 802 400	11 583 000
Montmollin	249	8	125 628 310	2 172 000
Total du district	6 122	81	3 998 019 717	37 564 600
Taux d'accroissement		1.34%		0.95%

* nouveau bâtiment non encore estimé

e] District du Locle



Commune / Localité	Nombre total de bâtiments	Bâtiments nouveaux	Valeur assurée totale au 31.12.2010 CHF	Valeur assurée bâtiments nouveaux CHF
Le Locle	2 595	17	2 845 535 467	16 779 400
Les Brenets	615	15	351 860 574	1 492 000
Le Cerneux-Péquignot	217	6	114 579 409	1 965 000
La Brévine	509	2	291 920 042	670 000
La Chaux-du-Milieu	303	4	169 387 010	215 000
Les Ponts-de-Martel	618	5	377 623 939	556 000
Brot - Plamboz	277	3	115 305 963	431 000
Total du district	5 134	52	4 266 212 405	22 128 400
Taux d'accroissement		1.02%		0.52%

f] District de La Chaux-de-Fonds



Commune / Localité	Nombre total de bâtiments	Bâtiments nouveaux	Valeur assurée totale au 31.12.2010 CHF	Valeur assurée bâtiments nouveaux CHF
La Chaux-de-Fonds	6 514	53	9 468 268 311	70 591 900
Les Planchettes	191	0	91 014 903	0
La Sagne	530	3	327 619 263	240 000
Total du district	7 235	56	9 886 902 477	70 831 900
Taux d'accroissement		0.78%		0.72%

g] Récapitulation



District	Nombre total de bâtiments	Bâtiments nouveaux	Valeur assurée totale au 31.12.2010 CHF	Valeur assurée bâtiments nouveaux CHF
Neuchâtel	10 779	97	15 350 242 026	120 692 200
Boudry	12 152	116	9 328 830 693	92 200 329
Val-de-Travers	5 570	56	3 692 058 923	56 897 000
Val-de-Ruz	6 122	81	3 998 019 717	37 564 600
Le Locle	5 134	52	4 266 212 405	22 128 400
La Chaux-de-Fonds	7 235	56	9 886 902 477	70 831 900
Total du canton	46 992	542	46 522 266 240	400 314 429
Taux d'accroissement		0.98%		0.87%

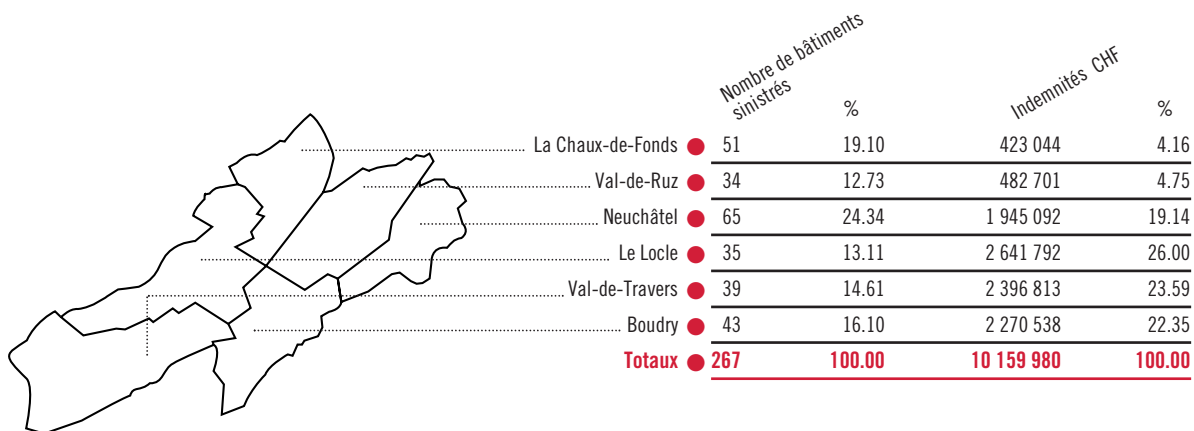
Sinistres incendie

a] Les plus grands sinistres causés par le feu en 2010

Date du sinistre	Commune / Localité	Cause du sinistre	Affectation du bâtiment
14.11.10	Brot-Plamboz	Par un tiers	Ferme
22.06.10	Fleurier	Causes inconnues	Maison d'habitation collective
22.04.10	Gorgier	Par des inconnus	Maisons d'habitation collective
14.02.10	Le Landeron	Cheminée/poêle d'agrément	Maisons d'habitation collective
16.08.10	Les Brenets	Installations défectueuses	Restauration
29.06.10	Fleurier	Cigares, cigarettes, pipes	Maison d'habitation av. partie commerciale
11.02.10	Saint-Aubin/Sauges	Par des inconnus	Maisons d'habitation collective
06.02.10	Les Geneveys-sur-Coffrane	Canal de fumée	Maison d'habitation
09.02.10	Colombier	Canal de fumée	Maison d'habitation av. partie commerciale
07.03.10	Saint-Sulpice	Cheminée/poêle d'agrément	Maison d'habitation av. partie commerciale
07.07.10	Gorgier	Soudages, brasages	Maisons d'habitation collective

Ces 11 sinistres ont causé des dommages dépassant dans chaque cas CHF 250'000.-, pour un total de plus de 7 millions de francs

b) Indemnités estimées réparties selon les districts











c) Indemnités estimées réparties selon le montant

Montant de l'indemnité Fr.	Nombre de bâtiments sinistrés	Valeur assurée CHF	Indemnités CHF	%
Jusqu'à Fr. 500	21	75 707 419	6 517	0.06
de Fr. 501 à Fr. 1 000	26	87 711 513	21 001	0.21
de Fr. 1 001 à Fr. 2 000	46	148 997 706	72 186	0.71
de Fr. 2 001 à Fr. 5 000	77	279 279 110	265 057	2.61
de Fr. 5 001 à Fr. 10 000	32	108 960 064	238 438	2.35
de Fr. 10 001 à Fr. 20 000	22	45 450 881	340 175	3.35
de Fr. 20 001 à Fr. 50 000	23	44 486 200	824 062	8.11
de Fr. 50 001 à Fr. 100 000	5	42 534 284	442 000	4.35
plus de Fr. 100 000	15	30 508 574	7 950 544	78.25
Totaux	267	863 635 750	10 159 980	100.00

d] Indemnités estimées réparties selon les causes

Causes	Nombre de bâtiments sinistrés		Valeur assurée CHF	Indemnités CHF	
		%			%
Installation de chauffage (cheminées, poêles, etc)	44	16.48	75 418 735	2 127 638	20.94
Allumettes, cigarettes, bougies, etc...	22	8.24	150 998 571	812 269	7.99
Soudage, brasage	4	1.50	4 495 225	352 986	3.47
Feux d'artifice	1	0.37	771 581	500	0.004
Autres foyers déterminés	1	0.37	3 411 200	50 000	0.49
Combustion spontanée (divers)	2	0.75	9 505 735	6 857	0.07
Manipulation de produits inflammables	1	0.37	920 000	3 000	0.03
Huile de friteuse, contenu de casseroles	30	11.24	100 180 345	218 236	2.15
Explosions de gaz et de matières explosives	3	1.12	5 704 169	30 309	0.30
Court-circuit, installations et appareils électriques défectueux	41	15.36	129 335 955	1 114 918	10.97
Foudre	81	30.34	263 583 592	220 537	2.17
Malveillance, auteur connu	10	3.75	39 014 877	2 077 451	20.45
Malveillance, auteur inconnu	14	5.24	48 167 269	1 515 440	14.92
Autres causes connues	6	2.25	6 000 796	117 114	1.15
Cause inconnue	7	2.62	26 127 700	1 512 725	14.89
Totaux	267	100.00	863 635 750	10 159 980	100.00

e] Indemnités estimées réparties selon les mois de l'année

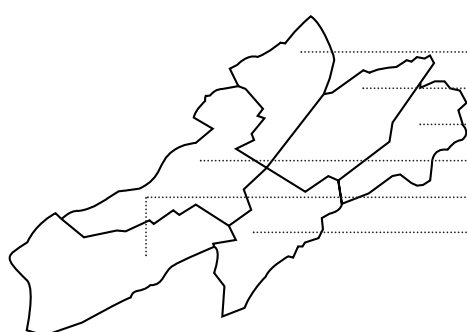
		Nombre de bâtiments sinistrés	Valeur assurée CHF	Indemnités CHF	%
	Janvier	19	116 367 410	162 607	1.60
	Février	16	39 039 940	2 183 393	21.49
	Mars	17	30 851 746	477 521	4.70
	Avril	24	63 030 325	1 252 806	12.33
	Mai	29	45 535 769	249 339	2.45
	Juin	18	73 785 774	2 116 328	20.83
	Juillet	56	217 468 657	449 156	4.42
	Août	19	29 205 435	892 478	8.78
	Septembre	18	79 863 252	134 435	1.32
	Octobre	14	39 757 604	256 576	2.53
	Novembre	18	59 109 504	1 878 272	18.49
	Décembre	19	69 620 335	107 069	1.05
	Totaux	267	863 635 750	10 159 980	100.00

f] Indemnités estimées réparties selon l'usage des bâtiments

Usage du bâtiment	Nombre de bâtiments sinistrés	%	Valeur assurée CHF	Indemnités CHF	%
Bâtiments administratifs à caractère public	16	5.99	151 372 654	143 944	1.42
Maisons d'habitation	197	73.78	471 561 645	6 878 802	67.70
Exploitations agricoles	22	8.24	23 627 901	1 845 827	18.17
Transports	6	2.25	2 175 709	97 285	0.96
Commerce	7	2.62	95 314 600	68 066	0.67
Industrie et artisanat	10	3.75	113 059 438	315 758	3.11
Hôtellerie	3	1.12	6 107 200	744 726	7.33
Divers bâtiments	6	2.25	416 603	65 572	0.65
Totaux	267	100.00	863 635 750	10 159 980	100.00

Sinistres éléments naturels

a) Indemnités estimées réparties selon les districts



	Nombre de bâtiments sinistrés		Indemnités CHF	
		%		%
La Chaux-de-Fonds	26	6.70	132 140	9.50
Val-de-Ruz	31	7.99	87 065	6.26
Neuchâtel	193	49.74	731 235	52.57
Le Locle	22	18.43	89 376	6.43
Val-de-Travers	30	7.73	121 280	8.72
Boudry	86	22.16	229 883	16.53
Totaux	388	100.00	1 390 979	100.00

b) Indemnités moyennes estimées réparties par cause

Cause	Valeur moyenne du sinistre CHF
Ouragan	3 570
Grêle	3 995
Crues, inondations	1 033
Eaux de surface	2 500
Eboulements, glissement de terrain	8 500
Glissement et poids de la neige sur les toits	3 995









c) Indemnités estimées réparties selon les causes

Causes	Nombre de bâtiments sinistrés		Valeur assurée CHF		Indemnités CHF	
		%				%
Ouragan	336	86.60	1 268 074 101	1 199 427	86.23	
Grêle	9	2.32	2 820 432	35 953	2.58	
Inondations	8	2.06	17 080 869	8 260	0.59	
Eaux de surface	1	0.26	287 820	2 500	0.18	
Eboulements, glissement de terrain	2	0.52	7 614 286	17 000	1.22	
Glissement et poids de la neige sur les toits	32	8.25	47 165 720	127 839	9.19	
Totaux	388	100.00	1 343 043 228	1 390 979	100.00	

d) Indemnités estimées réparties selon l'usage des bâtiments

Usage du bâtiment	Nombre de bâtiments sinistrés		Valeur assurée CHF		Indemnités CHF	
		%				%
Bâtiments administratifs à caractère public	28	7.22	295 665 216	157 749	11.34	
Maisons d'habitation	260	67.01	543 250 327	624 144	44.87	
Exploitations agricoles	38	9.79	32 208 757	236 313	16.99	
Transports	9	2.32	17 989 344	32 499	2.34	
Commerce	14	3.61	198 923 210	113 336	8.15	
Industrie et artisanat	21	5.41	247 496 697	160 239	11.52	
Hôtellerie	4	1.03	6 662 535	43 841	3.15	
Divers bâtiments	14	3.61	847 142	22 858	1.64	
Totaux	388	100.00	1 343 043 228	1 390 979	100.00	

e] Indemnités estimées réparties selon les mois de l'année

		Nombre de bâtiments sinistrés	Valeur assurée CHF	Indemnités CHF.	%
	Janvier	10	67 481 667	53 057	3.81
	Février	45	178 044 231	237 232	17.06
	Mars	42	134 973 251	131 408	9.45
	Avril	5	3 565 700	14 592	1.05
	Mai	1	74 620	1 346	0.10
	Juin	8	9 736 311	10 451	0.75
	Juillet	207	827 047 715	719 033	51.69
	Août	4	18 677 210	28 626	2.06
	Septembre	10	18 435 320	22 258	1.60
	Octobre	4	15 077 409	3 875	0.28
	Novembre	31	42 289 256	69 218	4.98
	Décembre	21	27 640 538	99 883	7.18
	Totaux	388	1 343 043 228	1 390 979	100.00

 Réassurance

Décompte ECAP - Union intercantonale de réassurance UIR

	2010		2009	
	Feu	Eléments naturels	Feu	Eléments naturels
Primes payées	1 115 455	1 298 811	1 167 860	1 019 956
Prestations de l'UIR	-503 500	0	-1 698	3 659
Différence en faveur de l'UIR	611 955	1 298 811	1 166 162	1 023 615

 **Police du feu**

a] Inspection des bâtiments

	2010	2009
Bâtiments assurés au 31 décembre	46 992	46 689
Nombre de commissaires de police du feu dans le canton	314	321
Bâtiments inspectés - nombre	6 793	6 457
- en proportion des bâtiments assurés	14.45%	13.83%
Décisions de mise en conformité - nombre	1 347	1 469
- en proportion des bâtiments inspectés	19.83%	22.75%

b] Bâtiments raccordés à la Centrale de transmission des alarmes (CTA, n°118)

	2010	2009
Total	783	760

c] Bâtiments non raccordés au réseau d'eau (sans pression utile en cas d'incendie)

	2010	2009
District de Neuchâtel	126	113
District de Boudry	198	248
District du Val-de-Travers	298	324
District du Val-de-Ruz	143	169
District du Locle	333	335
District de La Chaux-de-Fonds	476	475
Total	1 574	1 664

d] Installations thermiques

- autorisations délivrées, par district

	2010	2009
District de Neuchâtel	158 (ville: 66)	160 (ville: 93)
District de Boudry	165	181
District du Val-de-Travers	71	92
District du Val-de-Ruz	76	122
District du Locle	70 (ville: 32)	70 (ville: 41)
District de La Chaux-de-Fonds	97 (ville: 61)	108 (ville: 107)
Total	637	733

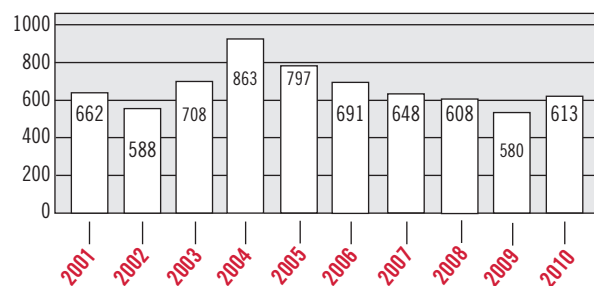
- autorisations délivrées, par type

	2010	2009
Mazout	159	190
Gaz	321	346
Bois (y.c. pellets)	66	85
Autres (pompes à chaleur)	91	112
Total	637	733

e] Sanctions de plans, par type de bâtiment

	Nouvelles constructions		Transformations	
	2010	2009	2010	2009
Maisons familiales	102	118	185	163
Locatifs	24	19	66	48
Immeubles commerciaux et industriels	15	11	21	29
Bâtiments ruraux	26	16	50	37
Petits bâtiments, dépendances	73	96	32	23
Immeubles publics, écoles, etc.	0	4	8	6
Hôtels, restaurants, homes	1	0	10	10
Totaux	241	264	372	316

f] Evolution du nombre des préavis de sanctions durant les dix dernières années



Prévention et lutte contre les dommages

a) Charges et contributions globales

	Charges 31.12.2010		Financement 31.12.2010	
	CHF	%	CHF	%
Charges supportées par le Fonds cantonal des sapeurs-pompiers	2 263 873.94	26.5		
Charges et subventions prévention	3 656 175.77	42.8		
Charges et subventions pour la lutte contre les dommages	2 613 444.80	30.6		
Contribution de l'ECAP			7 163 107.64	83.9
Contribution des assureurs privés			899 352.02	10.05
Intérêts du Fonds cantonal des sapeurs-pompiers			13 104.15	0.2
Autres recettes (Réseau d'alarme, loc. piste d'exercice Couvet, récepteur d'alarme, divers)			457 930.70	5.4
Total de la prévention et de la lutte contre les dommages	8 533 494.51	100.0	8 533 494.51	100.0

b) Affectation générale des montants

	Charges 31.12.2010	Financement 31.12.2010
Fonds cantonal des sapeurs-pompiers		
Matériel et habillement	438 096.90	
Cours cantonaux et fédéraux	437 769.70	
Achats de matériel et frais d'entretien	226 715.64	
Maintenance du réseau d'alarme	321 860.70	
Mandats externes	13 401.40	
Fédération cantonale des sapeurs-pompiers	32 000.00	
Fédération suisse des sapeurs-pompiers	3 432.00	
Participation frais admin. service du feu	400 000.00	
Frais divers	390 597.60	
Contribution de l'ECAP		893 487.07
Contribution des assureurs privés		899 352.02
Intérêts du Fonds cantonal des sapeurs-pompiers		13 104.15
Autres recettes (Réseau d'alarme, loc. piste d'exercice Couvet, récepteur d'alarme, divers)		457 930.70
Total fonds cantonal des sapeurs pompiers	2 263 873.94	2 263 873.94
A REPORTER page suivante	2 263 873.94	2 263 873.94

	Charges 31.12.2010	Financement 31.12.2010
REPORT de la page précédente	2 263 873.94	2 263 873.94
Charges et subventions prévention		
Subsides pour mesures constructives et techniques – 200 dossiers traités (voir commentaires à la page suivante)	865 905.15	
Subvention pour adductions	89 961.30	
Subvention aux communes pour hydrants	194 132.00	
Contribution au fonds cantonal des eaux	200 000.00	
Action spéciale mesures débits hydrants et marquage	926.00	
ECAPi	76 403.88	
Frais prévention éléments naturels	134 148.15	
Frais de personnel et administratifs	1 784 052.00	
Divers	310 647.29	
Ajustement du fonds de prévention et de défense contre les dommages*	-	
Contribution de l'ECAP		3 656 175.77
Total des charges et subventions prévention	3 656 175.77	3 656 175.77
Charges et subventions pour la lutte contre les dommages		
Centres de secours et communes		
Véhicules	345 685.60	
Constructions	460 400.00	
Equipements divers	15 547.50	
Subventions SIS et CS	722 497.85	
Subsides cantonaux aux CS et SIS	254 000.00	
Subsides pour action spéciale regroupement de communes	-98 296.85	
Ajustement du fonds de prévention et de défense contre les dommages*	709 679.30	
Divers		
Collaboration avec la Police cantonale	105 497.15	
Recharges d'extincteurs et écoles du feu	5 822.70	
Installations de réceptacles de clés	5 500.00	
Subsides aux privés pour matériel de défense contre les dommages	21 998.00	
Frais de personnel et administratifs	89 963.00	
Divers	-24 849.45	
Contribution de l'ECAP		2 613 444.80
Total des charges et subventions pour la lutte contre les dommages	2 613 444.80	2 613 444.80
TOTAL DE LA PREVENTION ET DE LA LUTTE CONTRE LES DOMMAGES	8 533 494.51	8 533 494.51

* Pour l'évaluation, se référer à l'annexe aux comptes, principes d'évaluation et principes comptables, p. 40

c] Affectation des subsides pour mesures constructives et techniques

	Montants CHF
1) Mesures de prévention constructives volontaires	
41 cloisonnements coupe-feu	250 626.00
28 installations de portes coupe-feu	92 971.00
7 obturations au travers de cloisonnements coupe-feu	6 327.00
2 escaliers de secours et installations fixes pour l'évacuation	5 163.00
3 constructions de citernes	52 615.00
4 installation de clapets coupe-feu	18 856.00
85 Sous-total	426 558.00
2) Mesures de prévention techniques volontaires	
4 acquisition d'armoires anti-feu	2 389.00
23 installations de détection incendie	181 072.00
1 installation de détection gaz	1 601.00
6 installations à commandes manuelles ou automatiques pour l'évacuation de chaleur et le désenfumage	33 238.15
21 installations d'éclairage de sécurité et d'alimentation de sécurité	41 855.00
2 installations d'extinction automatique	9 026.00
19 installations de paratonnerre	75 043.00
2 installations de postes incendie avec pompe immergée pour bâtiments non raccordés au réseau et disposant d'une réserve d'eau d'incendie	8 667.00
2 installations de postes incendie, hydrants intérieurs (bouche incendie) colonnes sèches	1 657.00
3 installations d'extinction Sprinkler	20 708.00
1 installation de parasurtension	456.00
2 sondes à fourrage	317.00
1 installation de conduite d'eau avec pose d'hydrant	13 412.00
87 Sous-total	389 441.15
3) Mesures de prévention d'organisation volontaires	
28 écoles feux pour instruction et manipulation des extincteurs sur feux réels	49 906.00
200 dossiers	865 905.15
4) Mesures de prévention contre les éléments naturels	
7 installations de mesures techniques et constructives	23 337.00
Total des subventions payées en 2010	889 242.15
11 installations de réceptacles de clés SAFOS	5 500.00
2 adductions d'eau	89 961.30
Total	984 703.45

Compte d'exploitation

	Info annexe	Exercice 2010 CHF	Exercice 2009 CHF
Primes d'assurance et contributions pour la prévention et la lutte contre les dommages	1	32 183 895.55	32 303 382.62
Réassurance, part aux indemnités de dommages	2	503 500.00	-1 961.00
Revenus financiers d'exploitation et produits divers	3	97 914.41	81 437.34
Total des revenus liés à l'assurance et à la prévention des dommages		32 785 309.96	32 382 858.96
Indemnités de dommages incendies et éléments naturels	4	11 797 114.00	14 781 150.45
Indemnités des dommages CIREN	5	-229 765.00	691 610.00
Primes de réassurance	6	3 220 706.00	3 303 816.00
Frais d'évaluation des bâtiments		852 446.75	795 138.15
Charges pour les prestations relatives à l'assurance	7	3 386 750.47	2 734 574.98
Total des charges de l'assurance		19 027 252.22	22 306 289.58
Versement au fonds cantonal des sapeurs-pompiers		893 487.07	981 897.81
Subventions prévention		1 536 105.60	1 812 665.30
Subventions pour la lutte contre les dommages		2 523 481.80	3 053 491.33
Charges pour les prestations de prévention et de défense contre les dommages		2 210 033.17	1 998 780.50
Total des charges de la prévention et de la lutte contre les dommages	8	7 163 107.64	7 846 834.94
Total des charges d'exploitation		26 190 359.86	30 153 124.52
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 594 950.10	2 229 734.44
Pertes / revenus des titres et des placements	9	1 784 045.22	17 374 338.99
Revenus des prêts divers	10	535 664.55	362 018.90
Attribution/prélèvement à la provision pour fluctuations de cours		0.00	-10 105 000.00
Résultat lié aux opérations de placement		2 319 709.77	7 631 357.89
Variations des provisions	11	-5 752 000.00	-5 500 000.00
Variations des fonds	12	-3 007 344.00	-4 263 400.00
Total des variations / attributions aux provisions et aux fonds		-8 759 344.00	-9 763 400.00
RESULTAT D'EXERCICE		155 315.87	97 692.33

 Bilan

a] Actif

	Info annexe	31.12.2010 CHF	31.12.2009 CHF
Actif circulant			
Liquidités	13	22 273 533.81	12 539 857.87
Créances envers les assurés	14	52 373.85	88 487.04
Créances envers l'Union Intercantonale de Réassurance	15	599 637.00	159 787.00
Impôt anticipé	16	472 095.50	334 235.44
Autres créances	17	87 783.72	165 438.75
Actifs transitoires	18	1 080 097.60	208 939.80
Intérêts courus	19	1 390 459.52	1 581 084.78
Total actif circulant		25 955 981.00	15 077 830.68
Actif immobilisé			
Logiciel informatique		1 386 902.25	679 716.00
Titres et placements	20	164 479 709.65	167 083 417.09
Participation Camerimo SA	21	50 000.00	50 000.00
Prêts divers	22	29 156 648.90	29 589 895.35
Total actif immobilisé		195 073 260.80	197 403 028.44
TOTAL DE L'ACTIF		221 029 241.80	212 480 859.12

■ Bilan (suite)

b] Passif	Info annexe	31.12.2010 CHF	31.12.2009 CHF
Fonds étrangers			
Dettes à court terme			
Fournisseurs et créanciers divers		2 338 888.60	795 643.25
Administration fédérale des contributions	23	12 808.95	13 785.85
Union Inter cantonale de Réassurance	24	768 750.00	1 065 050.00
Passifs transitoires	25	2 422 056.77	1 564 579.61
Primes encaissées d'avance		2 482 950.95	3 995 776.85
Réserve pour dommages en suspens		12 027 211.50	10 441 860.80
Total dettes à court terme		20 052 666.77	17 876 696.36
Provisions à court terme			
Provision pour risques sur prêts		2 000 000.00	2 000 000.00
Provision pour rabais sur primes d'assurance années futures		8 609 976.90	8 609 903.80
Total provisions à court terme		10 609 976.90	10 609 903.80
Provisions et fonds à moyen ou long terme			
Provision pour fluctuations de cours		24 385 000.00	24 385 000.00
Provision CIREN et UIR		28 000 000.00	26 500 000.00
Provision Pool dommages sismiques		16 310 000.00	16 310 000.00
Provision pour restructuration		1 000 000.00	0.00
Fonds pour la prévention et la défense contre les dommages	26	9 129 315.47	8 419 636.17
Fonds spécial pour dommages non couverts		200 000.00	200 000.00
Fonds actions spéciales 200 ^e pour la prévention		2 000 000.00	2 000 000.00
Fonds de réserve		107 782 344.00	104 775 000.00
Total provisions et fonds à moyen ou long terme		188 806 659.47	182 589 636.17
TOTAL FONDS ETRANGERS		219 469 303.14	211 076 236.33
Fonds propres			
Bénéfice reporté		1 404 622.79	1 306 930.46
Résultat de l'exercice		155 315.87	97 692.33
Total des fonds propres		1 559 938.66	1 404 622.79
TOTAL DU PASSIF		221 029 241.80	212 480 859.12

Annexe aux comptes

a) Principes d'évaluation et principes comptables

Les comptes annuels de l'ECAP sont établis conformément à la loi suisse selon l'art. 957 ss CO et à la loi cantonale sur la préservation et l'assurance des bâtiments (LAB).

Compte tenu de la perception du management quant à l'évolution de la volatilité des marchés, il a été décidé de laisser la provision pour fluctuation de cours inchangée au bilan à CHF 24'385'000.-. L'application du principe de calcul de cette provision aurait dû conduire à une réduction de celle-ci de CHF 1'265'000.-.

Le taux de prime pour la prévention est passé de 0.2‰ à 0.18‰, expliquant ainsi la baisse des primes d'assurance par rapport à l'exercice précédent.

Liquidités

Les soldes des comptes libellés en francs suisses sont portés au bilan à leur valeur nominale. Les avoirs en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses aux cours de change applicables à la date du bilan.

Créances et dettes à court terme

Ces éléments sont évalués au bilan à leur valeur nominale. Une provision est constituée pour le risque de pertes sur les créances envers les assurés.

Immobilisations

A l'exception du nouveau logiciel de gestion d'assurances, les achats d'immobilisations tels que le mobilier, les équipements informatiques, les fournitures, les véhicules de fonction et le matériel subventionné (véhicules et matériels) sont enregistrés, pour la totalité de leur valeur d'acquisition, en charge du compte d'exploitation de l'exercice en cours.

Titres, placements de capitaux, participations et prêts

Les titres et les placements sont évalués à leur valeur boursière. Les moins-values et les plus-values réalisées et non réalisées sur les titres ainsi que les intérêts courus, dividendes et autres distributions de bénéfices sont comptabilisés dans le compte d'exploitation. Les placements en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses aux cours de change applicables à la date du bilan. La participation exclusive à Camérimo SA et les prêts divers sont évalués à leur valeur nominale, déduction faite des amortissements nécessaires.

Réserve pour dommages en suspens

La provision représente une évaluation des montants restant à payer sur les sinistres survenus jusqu'à la date du bilan. L'évaluation est faite pour chaque dossier et une provision subsiste au bilan pour tous les sinistres non clôturés. La variation de cette provision, enregistrée au compte d'exploitation, distingue les sinistres de l'année de ceux des années précédentes.

Provision pour risques sur prêt

La provision couvre le risque lié aux prêts divers.

Provision pour rabais sur primes d'assurance années futures

La provision correspond aux rabais sur primes d'assurance qui seront accordés aux assurés de l'ECAP.

Provision pour fluctuations de cours

La provision est destinée à couvrir les risques boursiers et monétaires sur les titres et placements financiers figurant à l'actif du bilan. Le calcul de cette provision tient compte du type d'actif et de la monnaie de référence.

Provision CIREN / UIR

Le risque CIREN découle de l'engagement contractuel relatif aux éléments naturels qui lie l'ECAP à sa réassurance (Union Intercantonale de Réassurance UIR). Cette provision est fonction de la valeur d'assurance du parc immobilier. La garantie UIR doit permettre de recapitaliser l'UIR en cas de difficulté; elle est fonction du capital assuré de chaque Etablissement Cantonal d'Assurance.

Provision Pool dommages sismiques

Cette provision est destinée à couvrir l'engagement de l'ECAP envers le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques.

Provision pour restructuration

Provision constituée pour financer les investissements nécessaires aux nouvelles missions de l'ECAP dans la défense incendie.

Fonds pour la prévention - défense contre les dommages

Le total du fonds permet d'absorber les investissements prévus en matière de prévention et de défense contre les dommages. Le fonds est reconstitué par les amortissements portés en charge du compte d'exploitation.

Fonds spécial pour dommages non couverts

Le fonds est prévu pour absorber l'indemnisation de sinistres particuliers.

Fonds actions spéciales 200^e pour la prévention

Il s'agit d'un fonds, constitué en 2009, pour le financement futur de mesures spéciales destinées à la prévention.

Fonds de réserve

La détermination du fonds de réserve se base sur un calcul des risques en fonction de la valeur totale assurée du parc immobilier. Cette réserve doit permettre à l'ECAP de poursuivre sa mission, quels que soient les événements exceptionnels lui incombant.

b) Informations complémentaires concernant le compte d'exploitation

	Exercice 2010 CHF	Exercice 2009 CHF
1 Primes d'assurances et contributions pour la prévention et la lutte contre les dommages		
Primes d'assurance	23 821 797.85	23 216 035.57
Contribution pour la prévention et la lutte contre les dommages	8 362 097.70	9 087 347.05
Rabais accordés aux assurés	-3 251 926.90	-3 180 571.47
Prélèvement à la provision rabais sur primes d'assurance années futures	3 251 926.90	3 180 571.47
Total	32 183 895.55	32 303 382.62
2 Réassurance, part aux indemnités de dommages		
Adaptation d'indemnités incendies des années précédentes	503 500.00	1 698.00
Adaptation d'indemnités éléments naturels des années précédentes	0.00	-3 659.00
Total	503 500.00	-1 961.00
3 Revenus financiers et produits divers		
Produits financiers	70 823.91	47 186.94
Revenus divers provenant de prestations de gérance (Camérimo SA)	27 090.50	34 250.40
Total	97 914.41	81 437.34
4 Indemnités de dommages incendies et éléments naturels		
Dommages incendies	9 911 318.00	9 162 880.00
Adaptation de dommages incendies des années précédentes	343 824.70	767 471.00
Recours sur sinistres incendies	-74 998.30	-491 582.35
Dommages éléments naturels	1 192 709.00	5 576 607.80
Adaptation de dommages éléments naturels des années précédentes	424 260.60	-234 226.00
Total	11 797 114.00	14 781 150.45
5 Indemnités des dommages CIREN		
Adaptation de la participation financière de l'ECAP aux sinistres éléments naturels 2005, 2007, 2009 survenus respectivement en Suisse centrale, dans l'Oberland et dans le canton de Fribourg	-229 765.00	691 610.00
6 Primes de réassurance		
Réassurance incendies	1 115 455.00	1 167 860.00
Réassurance éléments naturels	1 298 811.00	1 019 956.00
Réassurance Pool suisse pour les dommages sismiques	1 126 000.00	1 116 000.00
Bonus / malus réassurance	-319 560.00	0.00
Total	3 220 706.00	3 303 816.00

suite page 42 >

b) Informations complémentaires concernant le compte d'exploitation (suite)

	Exercice 2010 CHF	Exercice 2009 CHF
7 Charges pour les prestations relatives à l'assurance		
Cette rubrique regroupe toutes les charges relatives à l'exploitation de l'Etablissement, soit:		
Frais de personnel	3 323 864.14	3 101 949.75
Frais de locaux	246 621.80	250 458.70
Entretien et achat du mobilier	16 559.00	20 865.30
Véhicules	9 961.84	11 037.00
Assurances	956.90	1 018.90
Administration et informatique	1 662 801.79	914 414.33
Part des charges d'assurance attribuée aux charges de prévention	-1 874 015.00	-1 565 169.00
Total	3 386 750.47	2 734 574.98
8 Charges de la prévention et de la lutte contre les dommages		
Pour plus de détails, veuillez vous référer au chapitre <i>Subventions</i> du présent rapport, pp 34 ss	7 163 107.64	7 846 834.94
9 Revenus des titres et des placements		
Revenus sur les actions et fonds de placements	1 081 104.52	700 345.80
Revenus sur les obligations	2 741 936.21	2 728 530.49
Gains de cours réalisés sur titres	1 128 524.46	3 352 900.55
Pertes de cours réalisées sur titres	-1 456 143.28	-791 571.14
Gains de cours non réalisés sur titres	5 212 149.92	14 060 210.97
Pertes de cours non réalisées sur titres	-6 283 351.67	-2 136 213.30
Produits divers sur les titres	-8 353.50	16 379.36
Frais de transactions	2 324.72	-31 661.30
Frais de gestion	-634 146.16	-524 582.44
Total	1 784 045.22	17 374 338.99
10 Revenus des prêts divers		
Revenus financiers provenant des prêts divers accordés par l'ECAP	535 664.55	362 018.90
11 Variations des provisions		
Attribution à la provision pour rabais sur primes d'assurance années futures	3 252 000.00	5 500 000.00
Attribution à la provision CIREN et UIR	1 500 000.00	0.00
Attribution à la provision pour restructuration	1 000 000.00	0.00
Total	5 752 000.00	5 500 000.00
12 Variations des fonds		
Prélèvement au fonds pour la prévention et la défense contre les dommages	0.00	-1 000 000.00
Attribution au Fonds du 200 ^e pour la prévention des dommages naturels	0.00	2 000 000.00
Attribution au fonds de réserve	3 007 344.00	3 263 400.00
Total	3 007 344.00	4 263 400.00

c] Informations complémentaires concernant le bilan

	31.12.2010 CHF	31.12.2009 CHF
13 Liquidités		
Caisse	3 970.80	3 654.93
Chèque postal	10 738 814.27	6 897 791.49
Banques	11 530 748.74	5 638 411.45
Total	22 273 533.81	12 539 857.87
14 Créances envers les assurés		
Débiteurs primes	202 373.85	238 487.04
Provision pour risques de pertes	-150 000.00	-150 000.00
Total	52 373.85	88 487.04
15 Créances envers l'Union Intercantonale de Réassurance (UIR)		
Indemnités dues par l'UIR concernant:		
– les dommages incendies	599 637.00	159 787.00
– les dommages éléments naturels	0.00	0.00
Total	599 637.00	159 787.00
16 Impôt anticipé		
à récupérer sur les revenus des titres ainsi que des comptes courants bancaires et postaux	472 095.50	334 235.44
17 Autres créances		
Camerimo SA, compte courant	84 519.12	152 157.30
Assurances sociales	2 268.95	8 610.45
Etat de Neuchâtel, compte courant	995.65	4 671.00
Total	87 783.72	165 438.75
18 Actifs transitoires		
Il s'agit de charges payées d'avance	1 080 097.60	208 939.80
19 Intérêts courus		
Intérêts sur les titres et les placements non réalisés à la date du bilan	1 390 459.52	1 581 084.78
20 Titres et placements		
Titres de type actions / fonds de placement	71 907 831.70	70 485 098.22
Titres de type obligations	92 571 877.95	96 598 318.87
Total	164 479 709.65	167 083 417.09

suite page 44 >

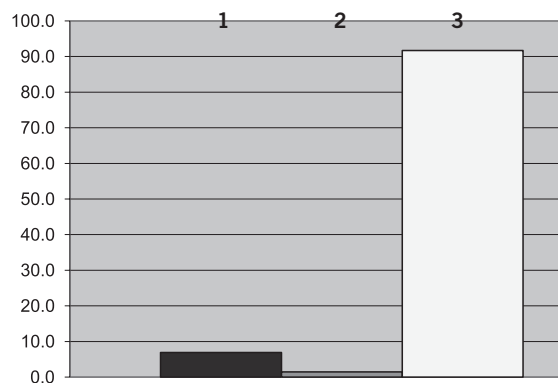
c) Informations complémentaires concernant le bilan

	31.12.2010 CHF	31.12.2009 CHF
21 Participation Camerimo SA		
Société immobilière d'un capital-actions de CHF 50'000.-, gérée par l'ECAP	50 000.00	50 000.00
22 Prêts divers		
Prêt Camerimo SA	28 076 648.90	28 009 895.35
Prêt Cadbar SA	1 000 000.00	1 500 000.00
Autres prêts	80 000.00	80 000.00
Total	29 156 648.90	29 589 895.35
23 Dette envers l'administration fédérale des contributions (AFC)		
Solde du droit de timbre à payer à l'AFC, en relation avec les primes d'assurance	12 808.95	13 785.85
24 Dette envers l'Union Intercantonale de réassurance (UIR)		
Solde à payer à l'UIR en tant que contribution de l'ECAP aux sinistres éléments naturels survenus en 2005, 2007 et 2009	768 750.00	1 065 050.00
25 Passifs transitoires		
Il s'agit de charges à payer à la date du bouclage:		
Contributions aux frais de prévention et de défense incendie	893 487.07	981 897.81
Indemnités de sinistres	1 194 705.00	5 890.00
Autres charges	333 864.70	576 791.80
Total	2 422 056.77	1 564 579.61
26 Fonds pour la prévention - défense contre les dommages		
Solde au 1 ^{er} janvier	-8 419 636.17	-9 794 972.85
Ajustement du fonds de prévention des dommages	0.00	1 000 000.00
Ajustement du fonds défense incendie	-709 679.30	375 336.68
Total	-9 129 315.47	-8 419 636.17

▀ Résultats généraux 2010

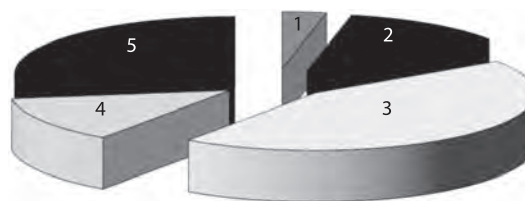
Source des revenus

	% - Mio CHF	
1 Intérêts des placements et de trésorerie	6.9	2.42
2 Réassurance	1.4	0.50
3 Primes d'assurance et contributions prévention	91.7	32.18
Total	100.0	35.11



Répartition des charges

	% - Mio CHF	
1 Frais d'évaluation des bâtiments	3.3	0.85
2 Charges de réassurance	12.3	3.22
3 Indemnités pour sinistres Feu et EN	44.2	11.57
4 Charges pour les prestations d'assurance	12.9	3.39
5 Charge de prévention et lutte dommages	27.4	7.16
Total	100.0	26.19



 **Camerimo SA**

BILAN

ACTIF	31.12.2010	31.12.2009
Actif circulant	CHF	CHF
Liquidités	455 042.70	470 621.90
Autres créances	83 320.76	177 238.63
Stocks mazout	16 150.80	37 892.30
Total actif circulant	554 514.26	685 752.83
Actif immobilisé		
Immeubles	28 076 648.90	28 009 895.35
Total actif immobilisé	28 076 648.90	28 009 895.35
Total de l'actif	28 631 163.16	28 695 648.18
PASSIF		
Fonds étrangers		
Autres dettes		
- ECAP, prêt immobilier	28 076 648.90	28 009 895.35
- ECAP, compte courant	84 519.12	152 157.30
Passifs transitoires	12 142.70	106 323.70
Fonds de rénovation et d'entretien	345 932.65	320 786.00
Total fonds étrangers	28 519 243.37	28 589 162.35
Fonds propres		
Capital-actions	50 000.00	50 000.00
Réserve générale	10 000.00	1 000.00
Bénéfice reporté	46 485.83	47 514.75
Résultat de l'exercice	5 433.96	7 971.08
Total fonds propres	111 919.79	106 485.83
Total du passif	28 631 163.16	28 695 648.18

COMPTES DE PROFITS ET DE PERTES

	Exercice 2010	Exercice 2009
	CHF	CHF
Produits		
Revenus locatifs	2 363 389.75	2 342 382.00
Recettes diverses	15 534.05	18 845.72
Total des produits	2 378 923.80	2 361 227.72
Charges		
Charges d'immeubles	1 171 432.54	815 726.59
Autres frais d'exploitation	22 778.55	18 120.40
Amortissements	650 000.00	1 179 000.00
Total des charges	1 844 211.09	2 012 846.99
Résultat d'exploitation (avant intérêts et impôts)	534 712.71	348 380.73
Produits/charges financières	-499 086.20	-299 275.80
Résultat (avant impôts)	35 626.51	49 104.93
Impôts	-30 192.55	-41 133.85
Bénéfice de l'exercice	5 433.96	7 971.08

Annexe aux comptes annuels

Valeurs d'assurance incendie

	31.12.2010	31.12.2009
	CHF	CHF
Immeuble Place Pury 3, Neuchâtel	2 477 181.00	2 477 181.00
Immeuble Grand'Rue 16, rue Jean-Jacques-Rousseau 2, Môtiers	1 865 000.00	1 865 000.00
Immeuble Rue Pourtalès et Beaux-Arts 13, Neuchâtel	7 248 800.00	7 248 800.00
Immeuble Rue de la Promenade 11, Fontainemelon	2 330 000.00	2 330 000.00
Immeuble Rue Pourtalès 2, Neuchâtel	4 571 000.00	3 731 000.00
Immeuble Faubourg du Lac 2, Neuchâtel	5 543 200.00	5 543 200.00
Immeuble Rue de l'Arc-en-Ciel, La Chaux-de-Fonds	2 114 944.00	2 114 944.00
Immeuble Place de la Gare 4, Neuchâtel	6 294 476.00	6 294 476.00
Immeuble Faubourg de l'Hôpital 65, Neuchâtel	3 847 752.50	3 847 752.50
Immeuble Rue de la Fiaz 15, La Chaux-de-Fonds	3 240 747.00	3 240 747.00
Immeuble Rue de la Couronne 3 et 5, Saint-Aubin	2 041 640.00	2 041 640.00
Immeuble Rue du Rafour 5, Saint-Aubin	3 132 010.00	3 132 010.00
TOTAL	44 706 750.50	43 866 750.50

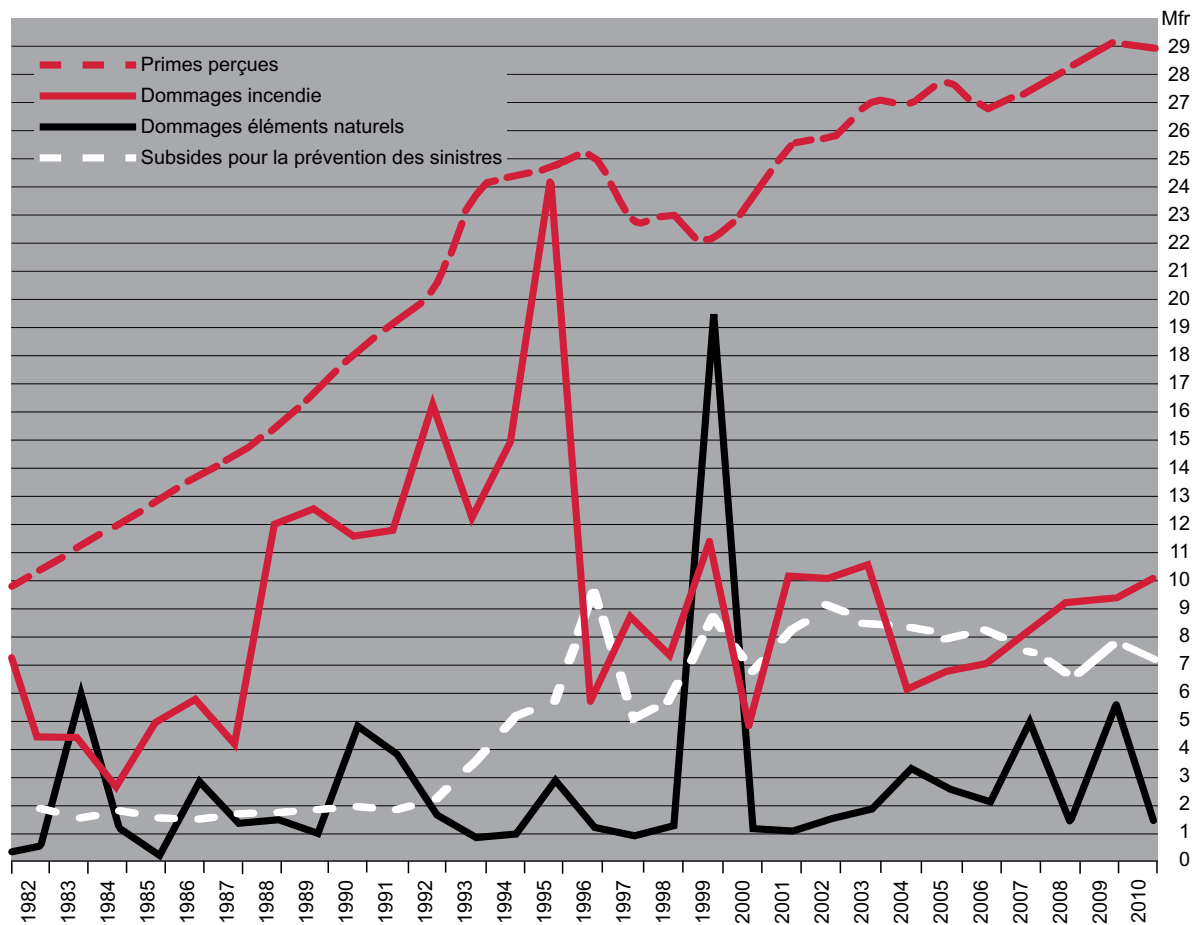
Analyse des risques

Une analyse des risques auxquels doit faire face la société a été réalisée et formalisée en mars 2011 par la Direction. Cette analyse, également approuvée par le Conseil d'administration, traite des principaux risques auxquels la société est exposée, leurs impacts sur les états financiers et les éventuelles actions à entreprendre pour minimiser ces risques.

g] Résultats généraux des 25 dernières années

Année	Nombre de bâtiments	Valeur assurée CHF	Primes perçues CHF (y.c. contrib. prévention)	Indemnités incendies CHF	% de la valeur ass.	Indemnités éléments naturels CHF	% de la valeur ass.	Subsides pour la prévention des sinistres CHF	Réserves CHF
1986	38 596	18 895 102 800	13 546 652	5 584 735	0,295	2 728 311	0,144	1 389 445	56 650 000
1987	38 194	20 221 901 500	14 481 501	3 987 577	0,197	1 236 795	0,061	1 585 426	62 550 000
1988	39 330	21 326 164 300	15 352 415	11 843 570	0,555	1 369 865	0,064	1 610 881	66 200 000
1989	39 772	22 986 364 600	16 716 259	12 397 535	0,539	872 354	0,038	1 727 287	70 400 000
1990	40 237	25 628 035 300	18 064 082	11 408 038	0,445	4 700 373	0,183	1 822 482	74 000 000
1991	40 628	27 307 518 000	19 278 373	11 633 163	0,426	3 695 020	0,135	1 734 098	77 300 000
1992	41 160	29 659 591 400	20 533 758	16 122 007	0,543	1 525 000	0,051	2 111 461	80 900 000
1993	41 499	34 023 945 200	23 769 337	12 078 228	0,354	730 713	0,021	3 449 446	89 200 000
1994	42 061	34 708 548 900	24 286 788	14 773 236	0,426	859 269	0,025	5 057 123	97 500 000
1995	42 464	35 388 781 000	24 745 302	24 015 826	0,679	2 759 834	0,078	5 606 850	88 250 000
1996	42 692	36 001 127 200	25 098 797	5 520 069	0,153	1 075 434	0,030	9 503 230	93 250 000
1997	42 965	36 294 274 300	22 819 302	8 535 140	0,235	793 469	0,022	4 974 888	101 050 000
1998	43 261	36 631 830 400	22 992 730	7 150 902	0,195	1 145 837	0,031	5 657 552	108 628 000
1999	43 417	35 240 665 857	22 104 448	11 229 456	0,319	19 432 694	0,551	8 615 825	104 628 000
2000	43 714	35 528 593 091	23 580 290	4 634 958	0,130	1 043 131	0,029	6 655 109	100 828 000
2001	44 122	37 762 069 466	25 454 681	9 989 787	0,265	952 156	0,025	8 177 484	88 828 000
2002	44 207	38 027 335 484	25 737 635	9 907 473	0,261	1 408 471	0,037	9 003 575	88 828 000
2003	44 549	38 479 099 673	27 107 307	10 380 323	0,270	1 752 852	0,046	8 360 987	89 828 000
2004	45 023	39 306 981 210	27 003 220.	5 097 655	0,130	3 186 440	0,081	8 240 938	92 037 400
2005	45 386	39 999 928 848	27 743 173	6 575 684	0,164	2 444 354	0,061	7 890 084	97 640 000
2006	45 791	42 510 408 460	26 847 304	6 852 978	0,161	2 005 721	0,047	8 134 625	99 640 000
2007	46 105	43 324 144 807	27 414 103	7 944 049	0,183	4 857 734	0,112	7 360 148	101 511 600
2008	46 389	44 230 681 989	28 162 132	9 034 286	0,204	1 316 534	0,030	6 783 009	101 511 600
2009	46 689	45 649 507 794	29 123 394	9 298 004	0,204	5 658 539	0,124	7 846 835	104 775 000
2010	46 992	46 522 266 240	28 932 223	10 159 980	0,218	1 390 979	0,030	7 163 108	107 782 384

Remarque: La diminution de la réserve, à fin 1995, résulte de la constitution de la nouvelle provision CIREN (Communauté intercantonale de risques éléments naturels) et à fin 2001 de la provision pour le pool sismique.



- 1** Le plus grave sinistre de l'année s'est produit à Brot-Plamboz, où un agriculteur a mis le feu à son exploitation avant de se donner la mort. Ce drame bouleversant a eu un fort retentissement au-delà des frontières cantonales. (14.11)
- 2** Deux autres sinistres importants se sont déclarés à deux semaines d'intervalles dans des immeubles locatifs à Fleurier. Si, dans le premier cas, la cause de l'incendie n'a pas pu être clairement établie, l'enquête a conclu que le départ du feu dans le second bâtiment était dû à la négligence d'un fumeur. (22 et 26.6)
- 3** Autre gros sinistre: celui qui a gravement endommagé l'ancien Restaurant du Doubs, aux Brenets. Ce sont des installations électriques défectueuses qui l'ont provoqué. (16.8)
- 4** Une non-conformité de l'installation du conduit de fumée est à l'origine des dégâts occasionnés à cette maison canadienne des Geneveys-sur-Coffrane. (6.2)
- 5** Bien que rares, les incendies techniques de véhicules à moteur peuvent avoir de graves conséquences pour les bâtiments qui les abritent, comme en témoigne cet exemple à Noiraigue (22.4)



1





2





3



4



5



2010 a été pour l'ECAP une année particulière, puisqu'elle marquait le 200^e anniversaire de l'institution qui fut, en 1810, le premier établissement d'assurance des bâtiments contre l'incendie créé en Suisse romande. Une cérémonie officielle a bien sûr été consacrée à la célébration de cette longévité exceptionnelle. L'ECAP en a aussi profité pour aller à la rencontre du public et mieux faire connaître ses missions actuelles de protection du patrimoine bâti cantonal, à la faveur d'une présence comme hôte d'honneur de la foire-exposition Modhac. Mais l'acte majeur, bien que moins spectaculaire, du 200^e a été la création d'un Fonds pour la prévention des dommages dus aux éléments naturels.

> Lire en page 2, 4 et 12

www.ecap-ne.ch



Neuchâtel

Ensemble protégeons nos maisons